

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(82<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

*Luratech*

**2<sup>e</sup> séance du mardi 11 juin 1991**

*www.luratech.com*



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 2989).
2. **Demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 2989).
3. **Diverses dispositions d'ordre économique et financier.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 2989).

Discussion générale :

MM. Edmond Alphonandéry, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, Michel Charasse, ministre délégué au budget ;  
Gilbert Gantier,  
Raymond Douyère,

Fabien Thiémé,  
Philippe Auberger.

M. Le ministre d'Etat.

MM. Yves Fréville,  
Claude Wolff,  
Guy Bêche,  
Jean Tardito,  
Pierre Micaux, Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances ;  
Edmond Hervé,  
Augustin Bonrepaux,  
M<sup>me</sup> Suzanne Sauvaigo.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 3007).

# *LuraTech*

## *www.luratech.com*

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 26 juin inclus, a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, et demain mercredi 12 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite du projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Jeudi 13 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, et vingt et une heures trente :

Projet sur le secret des correspondances émises par la voie des télécommunications et proposition de loi de M. Jacques Toubon sur la protection de la vie privée.

Vendredi 14 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et, éventuellement, quinze heures :

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet relatif aux pêches maritimes et aux cultures marines ;

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Lundi 17 juin, à quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet portant réforme hospitalière.

Mardi 18 juin, à neuf heures trente :

Deuxième lecture du projet sur les rapports entre les agents commerciaux et leurs mandants ;

Accord France-Burkina Faso ;

Accord sur la transmission des procédures répressives ;

Convention sur l'application du principe *ne bis in idem* ;

Traité sur la chaîne culturelle européenne ;

Projet, adopté par le Sénat, complétant la loi du 30 septembre 1986, sur la liberté de communication ;

Texte de la commission mixte paritaire sur le projet portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin :

Texte de la commission mixte paritaire ou nouvelle lecture du projet portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance ;

Projet portant règlement définitif du budget de 1989.

Mercredi 19 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et l'union économique et monétaire, et débat sur cette déclaration.

Jeudi 20 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de la défense, et vingt et une heures trente, vendredi 21 juin, à neuf heures trente, après les questions

orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente, et, éventuellement, lundi 24 juin, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives aux crimes et délits contre les personnes.

Mardi 25 juin, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet sur le bénévolat associatif ;

Projet sur la sécurité des produits ;

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, supprimant des sanctions contre les avocats ;

Deuxième lecture du projet modifiant le code des postes et des télécommunications ;

Projet sur la lutte contre la fièvre aphteuse.

Mercredi 26 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Deux conventions, adoptées par le Sénat :

- sur l'affacturage international,

- sur le crédit-bail international ;

Projet, adopté par le Sénat, sur l'accessibilité aux handicapés des locaux d'habitation et de travail.

A vingt et une heures trente :

Texte de la commission mixte paritaire, ou nouvelle lecture, du projet portant diverses mesures d'ordre social.

2

### DEMANDES D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

**M. le président.** Par ailleurs, la conférence des présidents a été saisie de demandes tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion des projets autorisant l'approbation d'un accord sur la transmission des procédures répressives et de la convention sur l'application du principe *ne bis in idem*.

Je rappelle que le projet autorisant l'approbation d'un accord avec le Burkina Faso avait fait l'objet, lors de la précédente conférence, d'une demande similaire.

Il peut être fait opposition à ces demandes, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'au lundi 17 juin, à dix-huit heures.

3

### DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

#### Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (nos 2067 rectifié, 2084).

Cet après-midi l'Assemblée a rejeté la question préalable.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Edmond Alphonandéry, premier orateur inscrit.

**M. Edmond Alphonandéry.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie des finances et du budget, mes chers collègues, la discussion est suffisamment avancée. Vous vous êtes exprimé, monsieur le ministre d'Etat.

Nous avons entendu aussi M. Charasse. Le texte que vous nous présentez aujourd'hui a un objectif clair. Sa trame est limpide. Il s'agit pour le Gouvernement, tout le monde l'a compris, de mettre tout en œuvre pour trouver des ressources nouvelles. D'ailleurs, sur les quarante et un articles que compte votre texte, j'en ai recensé pas moins de seize qui tendent à assurer des recettes à l'Etat. Ce texte est donc, cela a été amplement développé dans la presse comme dans cet hémicycle, un collectif budgétaire qui n'ose pas dire son nom.

**M. Raymond Douyère.** C'est de bonne gestion !

**M. Edmond Alphanhéry.** J'ai d'ailleurs observé que notre rapporteur général n'a absolument pas évoqué dans son rapport - ce qui est de règle dans un collectif budgétaire - l'état de la conjoncture, les prévisions en matière de recettes et de dépenses. Il ne l'a pas fait puisqu'il s'agissait d'un D.D.O.E.F. ! Mais vous avez pris quelques précautions élémentaires, monsieur le ministre d'Etat, ainsi que M. Charasse, en essayant de corriger le tir et de montrer à la représentation nationale que vous n'étiez pas complètement dupes de la nature réelle du texte que vous nous présentez.

Reconnaissez, monsieur le ministre d'Etat, que ce procédé n'honore pas vraiment la démocratie. Il n'est pas conforme non plus au respect que vous devez au Parlement, et dont vous faites preuve en général.

Je me suis interrogé sur les raisons d'un tel camouflage. Le terme n'est pas excessif. Ce texte, dans ses parties essentielles est bien un collectif budgétaire. L'habillage est d'ailleurs si grossier que tout le monde en a vu immédiatement l'objet.

De quoi avez-vous peur ? Craignez-vous de faire apparaître sur la place publique les erreurs - vous en avez déjà reconnu quelques-unes tout à l'heure - que vous avez commises au moment de la présentation du projet de loi de finances pour 1991 ?

Si tel était le cas, ce serait bien maladroite car les multiples dispositions que vous prenez, au détour de ce D.D.O.E.F., sans justification d'ensemble, ne sont pas de nature à nous rassurer sur l'état de la conjoncture et de nos finances publiques.

Car enfin, vous vous ingéniez à faire rentrer de l'argent, en invoquant les motifs les plus divers, par les procédés les plus inventifs - je vous rends cette justice - et selon des méthodes souvent contestables.

Vous nous dites : « Pour construire l'Europe, nous devons harmoniser nos taux de T.V.A. avec ceux de nos voisins. » Nous en sommes tous d'accord. Il faut abaisser certains taux, notamment le taux majoré, en relever d'autres. Seulement - vous nous l'avez dit en commission des finances - la baisse des taux majorés devant coûter à l'Etat quelque 7 milliards de francs, vous ne l'envisagez qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1993, alors que les majorations seront appliquées tout de suite, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1991.

Il y a plus fort encore ! La plupart de ces majorations - qui, entre nous soit dit, doivent faire plaisir à Mme le Premier ministre qui ne paraissait pas très favorable à une augmentation de la fiscalité indirecte - ne sont pas, contrairement à ce que vous avez laissé entendre au pays, dictées par le respect d'une quelconque directive européenne. Vous avez trouvé le prétexte du dernier conseil des ministres de l'économie et des finances de la Communauté et des recommandations qu'il a effectivement faites aux divers gouvernements, pour prendre les devants et alourdir la fiscalité, alors même que rien ne le justifie pour l'instant et que d'autres pays restent opposés à ces dispositions.

Monsieur le ministre, vous jouez trop avec l'Europe. Lorsque vous voulez faire avaler à votre propre majorité une baisse des impôts, vous dites : « C'est à cause de l'Europe. » Lorsque vous devez combler les trous de votre budget en aggravant la fiscalité, vous dites au pays : « C'est la faute de l'Europe ! » Tout cela n'est pas très sain et je crains que vous ne desserviez la cause européenne par ce genre de pratiques.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Alphanhéry ?

**M. Edmond Alphanhéry.** Avec grand plaisir, monsieur le ministre d'Etat.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de M. Alphanhéry.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je voudrais juste faire une rectification. Lorsqu'il s'agit d'appliquer les normes européennes, je ne dis pas : « C'est la faute de l'Europe. » En la circonstance, je dis plutôt : « C'est grâce à l'Europe. »

**M. Edmond Alphanhéry.** Ainsi, c'est grâce à l'Europe qu'on alourdit la fiscalité ! Dommage que la télévision ne soit plus là ! Elle aurait permis aux Français d'apprécier la grâce que vous leur faites en augmentant les impôts !

Autre méthode pour faire rentrer de l'argent, vous n'hésitez pas à revenir sur la date d'application de dispositions que vous nous avez, vous-même, demandé d'adopter. Tel est le cas de l'abaissement du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée, pour les impositions de 1991. Je vous rappelle que j'avais, avec le groupe de l'Union du centre, beaucoup insisté pour que cette disposition fût adoptée.

Naturellement, c'est la trésorerie des entreprises, qui souffre déjà beaucoup non seulement de la dégradation de la conjoncture mais aussi de taux d'intérêt particulièrement élevés, qui va faire les frais de cet ajournement.

**M. Michel Charasse, ministre délégué au budget.** Pas du tout !

**M. Edmond Alphanhéry.** Mais si, monsieur le ministre ! Voulez-vous m'interrompre ? Ce sera avec plaisir !

**M. le ministre délégué au budget.** S'il vous plaît, monsieur Alphanhéry.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué au budget, avec l'autorisation de M. Alphanhéry qui, décidément, souhaite qu'on l'interrompe !

**M. le ministre délégué au budget.** Il s'agit simplement, dans cette disposition, de préciser les modalités d'application du plafonnement, puisqu'il a toujours été convenu - j'ai entendu cet après-midi M. Gantier se soucier grandement du respect de la loi de finances initiale - que la mesure devait peser sur les finances de l'Etat en 1992. Or elle pèserait en 1991 si les entreprises anticipaient ce qui doit intervenir en 1992 au titre de 1991. Donc nous le précisons dans le texte. En l'occurrence, nous nous montrons parfaitement fidèles à la loi de finances que vous redoutiez tellement que nous dénaturions tout à l'heure.

**M. Edmond Alphanhéry.** Monsieur le ministre, nous sommes bien d'accord, mais ne me faites pas croire que vous ne connaissez pas bien la législation que vous nous demandez d'adopter !

Cette disposition, vous saviez pertinemment que les entreprises pourraient l'utiliser au 15 décembre 1991. Mais comme vous estimez que son application pèsera sur la trésorerie de l'Etat, vous prenez une disposition nouvelle destinée à corriger celle que nous avons adoptée dans la loi de finances pour 1991, de façon que les entreprises n'en bénéficient qu'en 1992. Il est donc bien clair que la trésorerie des entreprises va supporter cet ajournement.

J'espère, monsieur le président, que ces interruptions seront décomptées de mon temps de parole.

**M. le président.** Elles le seront, monsieur Alphanhéry, mais poursuivez !

**M. Edmond Alphanhéry.** Monsieur le ministre, nous évoquons ce problème lorsque nous examinerons l'article en cause. Vous seriez de bien mauvaise foi - ce qui ne vous arrive jamais - si vous ne reconnaissiez pas l'exactitude de mon raisonnement.

**M. le ministre délégué au budget.** Je note que vous souhaitez que les entreprises violent la loi votée par le Parlement !

**M. Edmond Alphanhéry.** Pourquoi, monsieur le ministre, nous soumettre un texte qui réforme une législation que vous nous avez fait adopter il y a quelques mois si les entreprises étaient censées la violer ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. le ministre délégué au budget.** Il ne réforme pas, il précise !

**M. Edmond Alphanhéry.** Il est très clair que vous n'avez pas envie de voir votre mesure appliquée trop tôt. Alors vous l'ajournez !

**M. le ministre délégué au budget.** Tournez la page ! Vous livrez un mauvais combat !

**M. Edmond Alphandéry.** Continuons sur le même registre ! Vous n'hésitez pas à accélérer le reversement à l'Etat du prélèvement libérateur et de la taxe sur les conventions d'assurance. Certes, les collecteurs d'impôts, agents privés, doivent reverser rapidement des sommes qui ne leur appartiennent pas. Il n'empêche qu'ils rendent ce service à l'Etat gratuitement. Vous les privez ainsi du seul moyen qui existait de les indemniser pour ce service. Et, là encore, en rétrécissant les trésoreries, vous allez immanquablement provoquer des effets pervers sur l'économie. J'y reviendrai tout à l'heure.

Vous n'hésitez pas non plus à faire main basse sur tout ce qui traîne. Le moindre fonds dans lequel se trouvent des ressources qui ne circulent pas suffisamment vite attire votre attention. Tel est le cas des fonds déposés auprès de la Caisse des dépôts par l'Organic, pour financer l'indemnité de départ des commerçants et artisans âgés.

Ce matin, ainsi que je l'ai évoqué dans un rappel au règlement, à la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations dont je suis membre, j'ai appris - je parle sous le contrôle de mon collègue Raymond Douyère - que vous aviez demandé une contribution supplémentaire de 200 millions de francs à cet établissement, comme ça, en catimini...

**M. Philippe Auberger.** C'est du mécénat !

**M. Edmond Alphandéry.** ... au-delà de la contribution de 25 p. 100 qui est prévue. Convenez que cette façon de faire les fonds de tiroir n'est pas très convenable et n'est pas digne d'une saine gestion des finances publiques !

Dernier tour de passe-passe : ce qu'on appelle le 1 p. 100 logement, c'est-à-dire la participation des employeurs à l'effort de construction, est réduit au détriment du secteur du bâtiment qui s'en serait bien passé. En contrepartie, vous augmentez la participation des entreprises, à due concurrence, au fonds national d'aide au logement social. On aurait pu penser que vous laisseriez les sommes correspondantes dans cette caisse pour accroître ses modalités d'intervention sociale. Mais non, cette manipulation n'a qu'un objet : réduire la participation de l'Etat à ce fonds pour 1,2 milliard de francs dès cette année et 2,4 milliards de francs en année pleine.

Vous nous avez dit, monsieur le ministre, qu'il s'agissait de transférer l'aide à la pierre sur l'aide à la personne. Mais non ! Cette politique consiste tout simplement à transférer l'aide à la pierre dans la poche de l'Etat. Voilà la réalité !

**M. Gilbert Gantier et M. Philippe Auberger.** Absolument !

**M. Germain Gengenwin.** Très bonne explication !

**M. Edmond Alphandéry.** C'est très clair. Si vous voulez me contredire, monsieur le ministre, je vous laisse volontiers la parole.

**M. Germain Gengenwin.** On attend la réponse !

**M. Edmond Alphandéry.** Sur la forme, ce texte est donc pour le moins contestable. On ne le dit peut-être pas aussi publiquement dans d'autres rangs censés soutenir le Gouvernement, ou en tout cas ne pas trop le démolir, mais on le pense aussi !

Examinons maintenant ce texte quant au fond.

Il suscite deux interrogations : pourquoi en êtes-vous arrivé là ? Quelles seront les répercussions des mesures que vous prenez ?

Pourquoi en êtes-vous réduit à nous proposer de freiner la dérive budgétaire de 16 milliards après les 10 milliards de coupes du début de l'année ?

Pourquoi le budget de 1991 nécessite-t-il, dès le printemps, un ajustement de 26 milliards de francs, qui est d'ailleurs sans doute un minimum car vous serez probablement obligé, vous le reconnaissez vous-même, de compléter ces mesures à l'automne prochain ?

Pour une raison simple, qui transparaît à la lecture des débats que nous avons eus, dans cette enceinte, au moment de l'examen du projet de loi de finances pour 1991 : votre budget est construit sur la base d'une croissance économique

tout à fait excessive de 2,7 p. 100. Combien ferons-nous cette année ? Vous nous avez dit que la croissance était pratiquement nulle depuis le dernier trimestre de 1990.

Vous voulez laisser entendre que tout le monde, à l'époque, s'était trompé, que, finalement, l'erreur est humaine et que vous ne pouviez par conséquent pas faire mieux. Je ne crois pas que tout le monde se trompait. Dans mon intervention, à l'époque, j'avais utilisé les termes de « hypothèses économiques d'un optimisme aujourd'hui patent ».

Ce projet de loi de finances pour 1991, nous l'avons condamné pour une autre raison : son laxisme en matière de dépenses publiques. Comme mes collègues de l'opposition, j'ai dénoncé avec vigueur l'erreur qui consistait, dans une conjoncture aussi aléatoire, à créer 11 000 postes de fonctionnaires, à annoncer une progression de la dépense publique de 4,8 p. 100, c'est-à-dire deux points de plus que l'indice des prix.

J'avais aussi relevé les risques de sous-évaluation, notamment pour la charge de la dette publique ou pour la garantie des risques couverts par la Coface. Il n'était pas très difficile de prévoir que la guerre du Golfe allait les accroître.

Relisez nos interventions, monsieur le ministre d'Etat ! Je parle de la mienne, mais celles de nos collègues sont aussi très claires. Il est permis à un gouvernement de se tromper. Je crois qu'il ne lui est pas permis d'être imprudent.

J'ajoute que les dispositions que vous prenez ne seront pas sans effets pervers sur la compétitivité, sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat.

Vous n'avez pas évoqué ce point, monsieur le ministre d'Etat, ni d'ailleurs M. le ministre délégué. Pourtant, c'est le chiffre le plus grave qui soit disponible aujourd'hui : notre balance commerciale se dégrade beaucoup plus vite que prévu. Même si l'Allemagne tire les exportations françaises, le solde négatif cumulé, sur les quatre premiers mois de l'année, de notre balance commerciale est le double de celui de l'an dernier, qui était déjà préoccupant : 15 milliards au lieu de 7 milliards.

Je comprends bien que vous ne souhaitiez pas voir l'Etat encombrer le marché obligataire par des emprunts pour financer son déficit, ce qui ne manquerait pas d'alimenter la hausse des taux d'intérêt. Telle est donc la justification du texte que vous nous présentez, mais qui vient trop tard. Il fallait nous soumettre une loi de finances pour 1991 plus conforme aux perspectives de la conjoncture internationale.

Etes-vous certain que toutes les dispositions proposées, notamment l'ajournement dans l'allègement de la taxe professionnelle, l'accélération des rentrées fiscales, seront favorables à notre secteur productif ?

Ne craignez-vous pas que, dans cette conjoncture déprimée, un freinage supplémentaire de la dépense ne fasse qu'alimenter le pessimisme ambiant ?

Quelles seront les incidences sur les équipements du pays, notamment les infrastructures routières, des coupes que vous avez effectuées ?

J'avais proposé, dans la loi de finances 1991, que nous n'avons pas votée, la mise en place d'un « fonds d'action conjoncturel fiscal » pour alléger certains impôts, et donc soutenir l'activité économique, si celle-ci venait à trop se dégrader. Ne croyez-vous pas que c'était là un moyen autrement plus efficace pour lutter contre la montée du chômage ?

Enfin, toutes ces augmentations de T.V.A., au moment où vous prêchez par ailleurs la rigueur salariale, ne risquent-elles pas d'amputer le pouvoir d'achat des ménages auquel il serait utile de donner un coup de pouce, d'autant que ce pouvoir d'achat risque d'être encore amputé - je ne veux pas anticiper sur une décision que vous serez amené à prendre demain en conseil des ministres - par la majoration des cotisations sociales ?

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Alphandéry.

**M. Edmond Alphandéry.** Enfin, le projet frappera brutalement certains secteurs comme l'horticulture. J'y reviendrai dans l'examen des articles.

Ce texte portant diverses dispositions d'ordre économique et financier contient de multiples dispositions techniques, notamment d'harmonisation européenne ou de modernisation des marchés financiers, que l'Union du centre n'hésitera pas à voter car elles sont les bienvenues.

Mais nous voyons, à l'occasion de ce texte, les réserves de votre propre majorité à suivre votre politique. A propos de la taxe départementale sur le revenu, sur laquelle mon collègue et ami Yves Fréville interviendra tout à l'heure, nous observons avec intérêt les divisions qui la déchirent. Et, pour une fois, l'article 49-3, dont on parle de plus en plus, pourrait être utilisé...

**M. Arthur Dehaine.** Déjà !

**M. Edmond Alphandéry.** ...pour mettre au pas des députés récalcitrants.

**M. Germain Gengenwin.** Des députés socialistes !

**M. Edmond Alphandéry.** Quant à nous, au groupe de l'Union du centre - dont je suis le porte-parole dans ce débat - pour des raisons tenant tant à la forme qu'au fond, nous nous refusons à cautionner ce virage de la politique budgétaire et, d'ores et déjà, nous tenons à vous dire, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué au budget, que nous nous prononcerons contre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, une discussion générale est conçue en principe pour que l'on exprime un avis général sur un texte de loi. On se demande, en l'occurrence, comment cela serait possible étant donné que ce texte comporte des dispositions qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Je ne dirai pas, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, comme certains l'ont fait méchamment, que votre projet est une poubelle (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Jean Beaufile.** Pas vous !

**M. Marcel Charmant.** Un peu de correction !

**M. Gilbert Gantier.** ... mais c'est un inventaire à la Prévert ! Il comprend des mesures sur le droit des assurances, d'autres sur le droit des banques, des mesures fiscales, des mesures concernant le 1 p. 100 logement, la taxe professionnelle, l'Organic, la CACOM, l'harmonisation des procédures de report ou de sursis d'imposition...

**M. Patrick Balkany.** C'est le filet garni !

**M. Gilbert Gantier.** ...les départements d'outre-mer, le P.M.U.

Je ne dirai pas que toutes ces mesures n'ont ni queue ni tête, car ce ne serait pas gentil, mais elles n'ont aucun lien entre elles. Ce n'est pas du tout ainsi que l'opinion se représente un projet de loi !

**M. le ministre délégué au budget.** En tout cas, cela vous aura bien occupé tout l'après-midi !

**M. Gilbert Gantier.** En plus, ainsi que je l'ai démontré cet après-midi, vous vous y êtes pris de telle façon que ce texte n'est pas constitutionnel, mais c'est une autre histoire. Je puis déjà vous assurer que nous déposerons un recours contre ce texte si, grâce à l'article 49-3, il est adopté.

**M. le ministre délégué au budget.** On s'en serait douté !

**M. Gilbert Gantier.** Il y a tout de même, dirai-je en pensant à Montesquieu, non pas un esprit, mais une intention dans ce texte, fait pour boucher des trous, pour faire survivre artificiellement une expérience que vous poursuivez dans des conditions difficiles.

Pour la deuxième fois en moins de six mois, en effet, la loi de finances pour 1991 est rectifiée sans loi de finances rectificative. Il y a donc bien un point commun entre les deux gouvernements successifs, par ailleurs si dissemblables, de M. Rocard et de Mme Cresson : c'est la volonté ostensible de tenir le Parlement à l'écart de la politique financière, de son évolution, de ses difficultés et de ses adaptations.

On veut bien nous convoquer pour ratifier quelques dispositions financières et fiscales à caractère législatif. Pour le reste, le changement de Premier ministre n'a pas changé le discours.

Ce discours, c'est en somme le suivant : dormez tranquilles, bonnes gens, le Gouvernement veille sur les grands équilibres ! Dormez tranquilles, la nuit est noire sur les ren-

trées fiscales, elle est épaisse sur les dépenses budgétaires. Nous vous réveillerons en octobre, si d'ici là nous avons reçu la lumière.

Je change les termes, mais non pas le sens des propos tenus récemment en commission des finances par M. le ministre délégué au budget.

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, vous nous présentez aujourd'hui un projet fait de pièces et de morceaux d'ordre économique et financier. Pourquoi diable ne pas avoir choisi de mettre à plat la situation de nos finances publiques en associant la représentation nationale à l'élaboration d'une loi de finances rectificative ?

Le jeune gouvernement que vous représentez aurait trouvé là une excellente occasion de faire œuvre pédagogique et de nous associer à un effort de redressement annoncé, mais qui, pour l'instant, reste purement platonique.

C'est une occasion manquée. Je serais même tenté de dire que c'est un acte manqué. Vous ne présentez pas un collectif, qui était pourtant l'acte de pure logique, parce que vous sentiez plus ou moins confusément qu'il aurait trahi l'absence d'une politique nouvelle et cohérente.

Mais d'abord, quelle occasion manquée ! Je suis persuadé qu'il aurait été beaucoup plus facile d'emporter la conviction du Parlement, des marchés financiers et des citoyens en pratiquant une « opération vérité » sur la situation du budget.

Chacun sait que la conjoncture mondiale n'est pas favorable. Toutes les prévisions de croissance pour 1991 ont été révisées à la baisse depuis douze mois. La loi de finances était bâtie sur l'hypothèse d'une croissance du produit intérieur brut marchand de 2,7 p. 100, alors que cette croissance pourrait n'atteindre péniblement que 1,5 p. 100. Cette évolution ne vous est certes pas imputable, mais elle ne peut manquer de provoquer une contraction des rentrées fiscales ; chacun en est conscient et vous l'avez encore rappelé cet après-midi.

Dans ces conditions, il aurait été normal et salutaire de nous tenir informés des répercussions sur les recettes budgétaires et de nous consulter sur la mise à niveau des crédits que nous avons votés. Tel est le rôle du Parlement.

Au lieu de cela, le précédent gouvernement a annulé 10,2 milliards de francs de crédits par un arrêté du 9 mars dernier. Cette annulation n'a été accompagnée, d'ailleurs, d'aucune information, en dépit de son caractère objectif de « petit collectif ».

Outre l'incidence du ralentissement de la croissance, nous savons que certaines dotations initiales sont insuffisantes, notamment par suite de l'opération Daguet. Le budget de la défense doit donc être révisé. Nous ne sommes informés de rien à ce sujet.

Les charges de garantie d'assurance-crédit à l'exportation de la Coface sont insuffisantes. Nous ne sommes informés de rien.

Par ailleurs, les crédits relatifs à la dette publique pour 1991 ont été pratiquement rattrapés par les dépenses effectives de 1990. Vous disiez, cet après-midi, monsieur le ministre d'Etat, que les taux d'intérêt avaient baissé. Il n'empêche que le poids de la dette publique devient tout à fait écrasant.

Les crédits prévus pour le revenu minimum d'insertion devront, nous a dit M. le ministre délégué, être relevés de 2 à 4 milliards de francs. Excusez la largeur de la fourchette !

En ma qualité de rapporteur spécial du budget des affaires sociales et de la santé, je persiste d'ailleurs à m'étonner que ces crédits demeurent inscrits aux charges communes. Il serait également opportun de faire le point sur la charge liée au plan d'épargne populaire.

Du côté des ressources, nous serions intéressés de connaître les montants versés par l'Allemagne, l'Arabie saoudite, le Koweït à titre de participation aux charges de l'opération Daguet.

Le moment serait venu de nous apporter, en fin de session de printemps, à la fois une perspective d'ensemble et des réponses sur une quantité de questions particulières du même ordre. Une explication franche et complète aurait été bien admise, puisque les mises à niveau ne sont apparemment pas liées à des fautes de prévision.

Comment alors ne pas être déçus en constatant que le Gouvernement n'a pas encore trouvé le temps, depuis sa formation, de présenter au Parlement le rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques ? Pourtant,

l'article 38 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances prévoit son dépôt avant le 1<sup>er</sup> juin, en l'absence de loi de finances rectificative.

Justement, l'ampleur des révisions à apporter au budget aurait dû conduire à déposer un projet de collectif. Vous ne pouvez vous abriter derrière l'incertitude des prévisions, qui est bien moins grande qu'en loi de finances initiale. En effet, l'année est largement entamée, et vous pouvez dès maintenant affiner les courbes.

La formule que vous avez adoptée me paraît donc la plus fâcheuse possible. Le Parlement est indisposé d'être tenu à l'écart de la révision budgétaire. En outre, on lui présente maladroitement un projet qui, hormis quelques toilettages de textes, comporte soit des dispositions superfétatoires applicables théoriquement en 1993, soit des confiscations tous azimuts applicables en cours d'année.

Je ne vois qu'un élément d'explication à cet étrange comportement du Gouvernement : l'acte manqué. Votre projet est drapé dans le drapeau européen, mais cela ne trompe personne. Son propos est tout autre. Le nouveau gouvernement, bien qu'il s'en défende, a voulu exprimer l'aveu que le bateau fait eau de toutes parts, et les parlementaires sont priés de remonter leurs manches pour vous aider à écoper. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls sollicités. Toutes les bonnes volontés sont accueillies, des entreprises du bâtiment aux horticulteurs, des commerçants et artisans, qui croyaient pouvoir bénéficier sereinement des innovations de la loi Doubin, aux montreurs d'ours à qui l'on demande aussi, si j'ose dire, de mettre la main à la poche.

Parmi les collectivités locales dont les ressources sont modifiées en plein milieu d'année, d'une façon tout à fait inconstitutionnelle, la ville de Paris est appelée à fournir un effort remarqué - je tiens à le souligner.

Malgré son caractère disparate, cette accumulation, à laquelle s'ajoute la série des mesures non législatives, assure la cohérence du message. Pour présenter un collectif en milieu d'année, il convient d'exprimer un dessein, une politique nouvelle pour les finances publiques en 1991, voire en 1992. C'est bien ce qui vous manque. On chercherait vainement dans ce texte une idée, un concept, une direction générale.

L'harmonisation européenne, qui était inéluctable, demeure repoussée à une date ultérieure. Elle est réduite à la valeur d'une incantation. Vous nous dites : « Nous sommes bien obligés d'harmoniser les taux de la T.V.A. » Mais vous savez mieux que moi, monsieur le ministre délégué, que vous n'y serez tenu qu'à partir d'une certaine date ! En vérité, vous avancez la date lorsque cela vous arrange et que cela procure des recettes fiscales.

**M. le ministre délégué au budget.** Quand on est passé de 33 1/3 à 22 p. 100, on n'y était pas obligé !

**M. Gilbert Gantier.** Je rappelle que c'est le gouvernement socialiste qui a relevé à 18 p. 100 le taux normal de T.V.A. dès son entrée en fonctions, alors que, quelques années auparavant, M. Barre l'avait réduit de 1 p. 100. Eh bien, nous attendons ! Quand allez-vous réduire le taux normal de la T.V.A. pour faire face à vos obligations européennes ? Cela, c'est remis à plus tard.

En revanche, vous augmentez immédiatement la T.V.A. sur l'horticulture, car cela vous rapportera de l'argent.

C'est la preuve qu'il y a deux poids et deux mesures. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le ministre délégué au budget.** Qui a créé le taux de 5,5 p. 100 ? Ce n'est pas M. Barre !

**M. Gilbert Gantier.** Votre tour de force, ce soir, aura consisté à ne pas présenter le projet que nous attendions, tout en nous proposant des mesures dont nous ne voulons pas et en incluant dans ce projet des textes d'une incroyable complexité.

J'ajoute que nous avons été saisis de ce texte voici à peine une semaine. Nous l'avons examiné en commission mercredi dernier. Certains articles, tel l'article 24, auraient dû être soumis pour avis à la commission des lois car ils concernent le fonctionnement des entreprises. Ils ne sont pas - c'est le moins qu'on puisse dire - très faciles à comprendre...

**M. Philippe Auberger.** Personne n'a compris !

**M. Gilbert Gantier.** ... et exigent qu'on se reporte à des textes de base. Je trouve scandaleux de présenter un projet de cette façon, « à la hussarde » - permettez-moi de le dire.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué au budget, je tiens à vous dire dès maintenant que nous voterons contre ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Raymond Douyère.

**M. Raymond Douyère.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier dont nous débattons aujourd'hui a un double objectif : poursuivre la préparation de notre pays à l'échéance européenne ; consolider la situation financière de notre pays dans une conjoncture internationale incertaine et difficile.

Dès la mise en place du Gouvernement, Mme le Premier ministre a inscrit l'action de celui-ci dans le cadre de la construction européenne, dont le 1<sup>er</sup> janvier 1993 constituera une étape importante.

S'il y a un domaine où le Gouvernement ne peut pas être accusé d'imprévoyance, c'est bien dans la préparation de cette étape européenne.

Notre pays, dès la signature de l'Acte unique, s'est lancé dans la préparation de cette échéance dans tous les domaines, et notamment dans celui qui nous préoccupe aujourd'hui : le domaine économique, financier et fiscal.

Outre la libre circulation des capitaux, entrée en vigueur en 1990, la suppression du contrôle des changes, la modernisation de nos instruments financiers, je rappellerai à notre assemblée la baisse depuis juin 1988 du taux majoré de T.V.A. de 33 1/3 p. 100 à 22 p. 100 aujourd'hui, qui a coûté au budget de l'Etat un peu plus de 20 milliards de francs.

Et lorsque M. Gantier déclare que cela arrange le Gouvernement d'augmenter le taux de T.V.A., il oublie tous les efforts qui ont été réalisés jusqu'à présent pour abaisser le taux majoré.

Cette baisse de onze points du taux majoré de T.V.A. est un facteur d'harmonisation européenne, mais aussi un élément déterminant de la lutte contre les inégalités et contre l'injustice de la fiscalité indirecte, laquelle frappe l'ensemble des ménages quel que soit leur revenu.

Le projet de loi nous propose donc d'adopter en droit interne un ensemble de dispositions financières et fiscales relatives au droit des assurances, au droit bancaire et à la T.V.A. Nous nous félicitons de ce nouveau pas en avant de la construction européenne.

La conjoncture économique internationale, caractérisée par le ralentissement de l'activité aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, place notre pays dans une situation incertaine.

Les principaux organismes de conjoncture et de prévisions économiques sont relativement confiants et envisagent une reprise de l'activité mondiale dans le courant de l'année 1992.

Nous devons néanmoins passer sereinement ce cap difficile et compenser les pertes de recettes qui résultent de la mauvaise conjoncture actuelle.

Vous nous proposez un ensemble de dispositions qui visent à rationaliser la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Il s'agit ainsi d'accentuer les efforts entrepris dans la gestion quotidienne de la dépense publique et de surmonter les difficultés économiques auxquelles notre pays est confronté.

La loi de finances pour 1991 a été élaborée sur une hypothèse de croissance de 2,7 p. 100 pour l'année 1991. Face à la persistance du ralentissement de l'activité économique mondiale, l'ensemble des prévisions a été révisé à la baisse.

Vous avez alors proposé un plan d'économies budgétaires d'un peu plus de 10 milliards de francs en mars dernier, soit à peine 1 p. 100 du budget voté en décembre 1990.

Aujourd'hui, vous nous proposez, sans présager de l'avenir de la situation économique mondiale et sans porter atteinte aux dépenses budgétaires, notamment aux efforts réalisés en faveur de l'éducation, du logement, de la recherche, de la

justice, un ensemble de dispositions techniques qui ne remettent pas en cause votre politique budgétaire, que nous approuvons.

Au nom du groupe socialiste, je souhaite néanmoins, messieurs les ministres, attirer votre attention sur quelques points auxquels nous sommes très attachés.

Le projet de loi prévoit notamment de réduire la participation des employeurs à l'effort de construction et de relever à due concurrence leur participation au fonds national d'aide au logement.

M. le ministre délégué a longuement expliqué - ce que nous savions déjà - que, pour certains organismes collecteurs du logement, les frais de gestion atteignaient parfois 20 p. 100 du montant des sommes collectées. Nous estimons nous-mêmes qu'il conviendrait de rationaliser leur gestion, de façon à obtenir une meilleure productivité - comme l'Etat s'efforce, pour sa part, de le faire dans son budget.

Pour autant, cette disposition nous semble aller à l'encontre de la politique générale suivie par le Gouvernement. Certes, M. le ministre délégué nous a décrit l'ensemble des aides qui ont été apportées au logement et l'effort considérable que le Gouvernement a réalisé depuis 1988. Il nous semble toutefois que la mesure prévue constituera une difficulté pour la construction de logements, notamment de logements sociaux, car, dans les périodes difficiles, le « 1 p. 100 » venait abonder, même faiblement, des crédits insuffisants.

**M. Alain Bonnet.** C'est exact !

**M. Raymond Douyère.** Il conviendrait donc de modifier la disposition contenue dans le projet du Gouvernement. On pourrait demander aux organismes collecteurs de rationaliser leur gestion, de façon à en réduire le coût, et, éventuellement, prévoir une participation différenciée et contractuelle de ces derniers au fonds national d'aide au logement.

Le projet de loi prévoit également d'assujettir à la T.V.A. la taxe locale sur l'électricité et de réduire en contrepartie les taux de cette taxe locale. Cette disposition entraînera en cours d'exercice budgétaire une perte de recettes pour les collectivités locales, mais aussi pour l'ensemble des syndicats d'électrification. Les députés du groupe socialiste souhaitent que le débat parlementaire permette de lever cette difficulté.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Raymond Douyère.** Nous avons approuvé les dispositions que vous avez prises pour ajuster aux recettes de l'Etat la dotation globale de fonctionnement des communes. Mais, si l'Etat a dû faire face à une augmentation considérable de ses dépenses, les communes ont eu de moindres recettes. Il ne faut donc pas aggraver les pertes des collectivités territoriales. C'est pourquoi nous vous proposerons un amendement visant à supprimer cette disposition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Germain Gengenwin et M. Pierre Micaux.** Très bien !

**M. Georges Tranchant.** M. Douyère a raison !

**M. Raymond Douyère.** Une autre disposition concerne la T.V.A. sur les terrains à bâtir. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que ce taux serait porté à 18,6 p. 100, mais qu'en revanche, pour les terrains destinés à la construction de logements sociaux, il y aurait un taux réduit. Cela nous paraît une excellente disposition.

J'observe seulement qu'elle risque de créer des difficultés pour les lotissements communaux dans la mesure où certains seront soumis au taux réduit, car ils seront affectés à des logements sociaux, alors que d'autres, possédés par des personnes titulaires de revenus à peine supérieurs au seuil fixé pour l'octroi d'un P.A.P., ne bénéficieront pas de la même mesure. Ainsi, un certain nombre de propriétaires de terrains dont les plans de financement ont été récemment « bouclés » sur la base d'un taux de 18,6 p. 100 se trouveront dans l'impossibilité de construire.

Vous avez estimé, monsieur le ministre, qu'une solution pourrait être trouvée à ce problème - qui, au demeurant, ne concerne qu'un nombre limité de plans.

Une autre disposition concernant les collectivités locales - qui n'est pas contenue dans ce projet car elle relève du domaine réglementaire - est en cours de préparation. Elle a

trait aux conditions d'attribution aux collectivités locales du fonds de compensation pour la T.V.A. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, que vous nous apportiez, au cours du débat, des éclaircissements sur ce point. Cela répondrait aux interrogations du groupe socialiste.

**M. Germain Gengenwin.** Et de l'opposition !

**M. Raymond Douyère.** Fidèle à sa volonté de réformer équitablement et progressivement la taxe d'habitation, impôt le plus injuste que supportent les ménages car il ne tient pas compte de leurs revenus, le groupe socialiste reste très attaché au remplacement dès le 1<sup>er</sup> janvier 1992 de l'actuelle part départementale de cette taxe par la taxe départementale sur le revenu.

Conformément aux engagements que vous avez pris au printemps dernier lors de l'examen du projet de loi relatif à la révision des valeurs locatives cadastrales, nous avons reçu les résultats de la simulation sur la taxe départementale.

Les résultats sont aujourd'hui connus. Ils sont satisfaisants. La réforme n'a que des effets redistributifs. Je les rappellerai brièvement à notre assemblée.

Près de 8 millions de contribuables qui paient actuellement la taxe d'habitation, et donc sa part départementale, ne paieront pas la taxe départementale sur le revenu dès lors que l'on tiendra compte de leurs revenus pour calculer l'impôt.

Il s'agit de contribuables modestes, qui ont un revenu imposable annuel inférieur à 75 000 francs. La réduction d'impôt représentera ainsi 80 p. 100 en moyenne, par rapport à la situation actuelle.

Près de 14 millions de contribuables qui paient aujourd'hui la taxe d'habitation paieront la taxe départementale sur le revenu. En revanche, pour plus des deux tiers d'entre eux, l'imposition diminuera. Ces contribuables, qui bénéficieront de la réforme, sont ceux qui paient moins de 10 000 francs d'impôt sur le revenu par an.

Enfin - c'est le côté négatif de la réforme, mais l'effort demandé nous semble supportable et nous nous sentons capables de l'expliquer au pays - environ 900 000 contribuables qui ne paieraient pas de taxe d'habitation paieront la taxe départementale sur le revenu. Ces nouveaux contribuables sont soit des jeunes vivant encore chez leurs parents mais disposant de revenus, soit des concubins qui jusqu'à présent n'étaient comptés que pour un contribuable au regard de la taxe d'habitation. Mais dans la majeure partie des cas, la somme des deux taxes départementales sur le revenu sera inférieure à la part départementale de la taxe d'habitation du seul contribuable concerné jusqu'à présent.

Ces résultats montrent que calculer l'impôt local des ménages en fonction de leurs revenus est une idée simple et de bon sens, conforme à la justice sociale. Elle va dans le sens que Mme le Premier ministre entend donner à la politique du Gouvernement.

La mise en œuvre de la taxe départementale sur le revenu permettra ainsi de conforter l'ambition des socialistes, illustrée par l'institution de l'impôt de solidarité sur la fortune et la diminution du taux majoré de T.V.A., de construire un système de prélèvements obligatoires moderne, équitable et redistributif, à même de lutter contre les inégalités.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, les quelques observations que je souhaitais faire au nom du groupe socialiste, qui vous apportera néanmoins sur l'ensemble du projet - mais vous n'en doutiez pas - son soutien loyal, constructif et solidaire pour une plus grande justice sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Thiémé.

**M. Fabien Thiémé.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, en examinant ce projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, on peut se demander s'il s'inscrit dans les orientations définies par Mme le Premier ministre dans le discours de politique générale qu'elle a prononcé à l'Assemblée il y a quelques jours. Il ne peut en tout état de cause que faire peser un peu plus le poids de la crise et de l'austérité sur les travailleurs.

La logique dans laquelle s'enferme le Gouvernement consiste à dire que le ralentissement de la croissance économique se traduira mécaniquement en 1991 et 1992 par une quasi-stagnation des recettes fiscales de l'Etat.

C'est pourquoi l'objectif devrait être de ramener l'évolution globale de la dépense de l'Etat en 1992 au niveau de l'inflation prévisionnelle, afin de stabiliser le déficit budgétaire. Ne pas respecter cet objectif conduirait à alourdir encore le poids de la dette publique, à compromettre le financement des investissements productifs et donc la création d'emplois.

Cette logique conduit à ne pas répartir sur 1991 les crédits non utilisés au 31 décembre 1990 et à faire en sorte que les engagements sur dépenses ordinaires ne dépassent pas, au 30 septembre de l'année en cours, 70 p. 100 de la dotation initiale.

Tout se passe comme si l'on voulait enfermer la réflexion et le débat dans un scénario de fatalité alors que les nouvelles hypothèses portent sur une croissance de 1,5 p. 100 - à peine plus de la moitié de ce qui était attendu. La priorité au profit pour des investissements aléatoires reste un dogme.

Après la crise du Golfe, c'est le ralentissement de l'activité mondiale qui sert à justifier un nouveau tour de vis dans l'austérité. Le choc pétrolier redouté ne s'est heureusement pas produit et le coût de la guerre du Golfe a été limité. Et pourtant, c'est aux salariés que l'on fait supporter la crise des finances publiques.

Dès le mois d'août 1990, par exemple, la crise avait servi opportunément pour justifier une révision budgétaire dans le sens de l'austérité. Sous le prétexte d'une charge équitablement répartie, le patronat avait reçu 17 milliards de francs d'avantages divers et les dépenses budgétaires civiles avaient subi une première compression de 10 milliards.

Aujourd'hui, dans cette logique, l'intervention de l'Etat reste la condition du profit. C'est l'Etat qui assure la gestion sociale du chômage, accompagne l'aggravation des inégalités et pilote la militarisation de l'économie.

C'est bien l'appui donné à la spéculation financière qui conditionne toute la logique budgétaire et qui alourdit un peu plus chaque année la charge de la dette. Le bouclage d'ensemble de l'équilibre financier est totalement dépendant des capitaux internationaux. Le besoin de capter des ressources extérieures devient une priorité. L'ambition affichée est de rendre la France accueillante à tous les capitaux spéculatifs, quel qu'en soit le coût pour les Français en termes de taux d'intérêt.

Oui, cette politique constitue une fuite en avant. Non seulement elle n'a pas permis de muscler notre économie, mais, en plus, elle signifie une économie subordonnée à l'extérieur et une pression accrue sur le coût du travail et sur les dépenses budgétaires de caractère social. La France y perd de son indépendance et les inégalités sociales s'aggravent. Tant que les taux d'intérêt réels seront supérieurs à la croissance du produit intérieur brut, la charge de la dette continuera mécaniquement à croître.

Simultanément, une fiscalité sélective écrase les salaires et épargne de plus en plus les revenus financiers. Les revenus du travail supportent trois fois plus d'impôts que ceux du capital. Depuis 1986, plus de 70 milliards d'avantages fiscaux ont nourri le capital et les placements à l'étranger. Le projet de loi dont nous débattons continue à s'inscrire dans cette orientation.

Il y a un an, un rapport du C.E.R.C. soulignait que, depuis 1982, le transfert de richesses du monde du travail vers le capital et les grandes fortunes s'élevait à 20 milliards par an du fait du blocage des salaires. Pour quel résultat ? L'emploi en a-t-il bénéficié ? La question se pose quand on sait qu'il y a officiellement plus de 2 600 000 chômeurs.

La restriction des dépenses budgétaires pour 1991 et pour 1992 ne traduit pas un choix de rigueur. Au contraire, la poursuite de la politique actuelle de « désinflation » ne fait qu'accroître les contradictions. Les impôts eux-mêmes ne jouent plus leur rôle redistributif faute, d'une part, de s'attaquer à l'immense accumulation financière et de capital et, d'autre part, d'inciter à une croissance efficace.

Par exemple, Michelin, soutenu par le Gouvernement, puisque celui-ci financera le plan social, annonce 5 000 suppressions d'emplois. Numéro mondial du pneumatique après le rachat de l'américain Uniroyal en 1990, Michelin fait 85 p. 100 de son chiffre d'affaires à l'étranger : un tiers des pneus Michelin vendus en France sont produits dans les filiales étrangères du groupe, ce qui équivaut à 7 000 emplois en France. De plus, 85 p. 100 de la production exportée vers des filiales par les usines françaises l'est à prix coûtant, ce qui représente un transfert de richesses de un à deux mil-

liards de francs par an. Enfin, en 1990, le groupe a financé 12 milliards de francs d'acquisitions et d'investissements à l'étranger. Voilà le résultat d'une politique qui favorise l'exportation des capitaux, et ce au détriment de l'emploi dans notre pays.

Le Gouvernement voudrait faire croire qu'il est contraint de présenter ce texte et ces mesures de restrictions budgétaires pour 1991. Comme si la rigueur sur les salaires et les services publics était une exigence incontournable ! Ainsi, après une première série de restrictions d'un montant de 10 milliards de francs, c'est plus de 15 milliards de recettes supplémentaires que le Gouvernement propose de dégager, en faisant croire que si les rentrées fiscales s'amenuisent, la politique d'avantages fiscaux en faveur du capital et des hauts revenus n'y est pour rien et qu'il n'y a pas d'autres moyens que d'avoir recours à des palliatifs et de racler les fonds de tiroir ! Un commissaire aux comptes ne signerait pas un tel bilan.

Pourtant, de l'argent il y en a, et il y en a beaucoup ! Mais il est utilisé pour la spéculation financière ou l'exportation des capitaux, activités auxquelles devrait s'attaquer une réforme démocratique de la fiscalité.

Pourquoi ne pas demander aux grosses fortunes d'alimenter la trésorerie de l'Etat ? Aujourd'hui, le recul de la croissance et les taux d'intérêt réels élevés conjuguent leurs effets négatifs sur l'emploi et l'investissement. Mais une stratégie qui vise à dégager des marges en restructurant la protection sociale, les impôts, le financement des collectivités territoriales et les services publics ne peut qu'aggraver les difficultés.

Le débat est donc totalement verrouillé si l'on ne sort pas de la logique de la rentabilité financière, si l'on ne s'attaque pas aux profits et si l'on ne crée pas les conditions d'une croissance nouvelle. Une nouvelle baisse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés n'aura aucun effet positif sur l'investissement.

Les hausses que prévoit le projet vont peser sur le revenu des ménages. Taxer les fleurs ou les artistes interprètes, ce n'est pas seulement pénaliser les amoureux, c'est d'abord aggraver, au nom de l'Europe, les difficultés des salariés à travers l'injustice spécifique de l'impôt indirect.

Soumettre à la T.V.A. la taxe locale sur l'électricité recouvrée par E.D.F., c'est imposer injustement les communes.

Tout aussi grave est le fait de réduire de 0,65 p. 100 à 0,45 p. 100 la contribution des employeurs à l'effort de construction.

Afin de permettre à l'Etat de réduire de 1,2 milliard la subvention d'équilibre allouée au fonds national d'aide au logement, on remet en cause tout le dispositif concernant le logement social. Cette mesure est en totale contradiction avec la loi sur la ville que l'Assemblée nationale vient d'adopter récemment.

Les ressources consacrées à l'effort de construction au titre du 1 p. 100 logement seront, en réalité, amputés de plus de 30 p. 100 dans les villes où ce type de logement a une importance déterminante. Dans certaines villes éloignées de la périphérie immédiate de Paris et mal ou pas très bien desservies en transports, cette mesure conduira à la suppression pure et simple de certains programmes.

Une discrimination supplémentaire se fera entre les entreprises, et ce au détriment des salariés des entreprises petites et moyennes.

Les salariés ne sauraient davantage accepter l'augmentation de leurs cotisations à la sécurité sociale dont il est de plus en plus question.

Une politique qui ne s'attaque pas aux causes réelles de nos difficultés économiques ne peut en fait qu'aggraver les inégalités sociales sans sortir la France de la crise. Mais de son côté, la droite ne propose que d'accentuer la politique d'austérité, en bradant le patrimoine national par le biais des privatisations.

Ce n'est pas un désaccord d'experts qui peut donner à la politique budgétaire actuelle un label de gauche. Rien n'est plus urgent que de revenir à une véritable politique de gauche.

Voilà pourquoi, lors du changement de gouvernement, les communistes ont dit qu'il fallait tirer les conséquences de l'échec du gouvernement précédent, constituer un gouvernement rassemblant les forces de gauche et de progrès et mettre

en œuvre une politique nouvelle répondant, enfin, aux attentes du pays. En définitive, ce n'est pas le choix qui a été fait.

Nous avons dit alors que nous nous refusions à tout procès d'intention et que nous jugerions ce gouvernement sur ses actes. Nous soutiendrons donc tout ce qui ira de l'avant, et, dans le même temps, nous combattons tout ce qui sera un retour en arrière.

Le Premier ministre a mis l'accent sur la nécessité de muscler notre économie, de donner un nouvel élan qui permette à notre pays d'être plus fort pour affronter l'échéance européenne de 1993. Mais peut-on atteindre ces objectifs sans revaloriser le pouvoir d'achat, quand tout montre - à commencer par la situation de l'Allemagne - qu'il n'y a pas d'économie forte sans salaires plus élevés ? Peut-on avancer dans cette voie en laissant le patronat dilapider l'argent public - 180 milliards de francs actuellement ! - pour tout autre chose que la création d'emplois stables auxquels il est en principe destiné ?

Le parti communiste a présenté une série de propositions pour l'emploi et la croissance, qui devraient prendre place dans une politique budgétaire. Au lieu de discuter de diverses dispositions d'ordre économique et financier, telles celles qui nous sont présentées, l'Assemblée devrait débattre d'un collectif budgétaire.

Pour que les services publics et pour que certaines entreprises publiques puissent disposer rapidement de fonds supplémentaires pour la formation et l'emploi, 50 milliards de francs pourraient être mobilisés en taxant les opérations d'enrichissement qui se réalisent ouvertement au détriment de l'emploi : plus-values boursières, investissements à l'étranger - lesquels ont représenté 185 milliards en 1990, soit plus de deux fois et demie le volume atteint en 1985.

Nous renouvelons notre proposition de diminuer de 40 milliards le budget du surarmement au profit de l'éducation et de la formation. Nous demandons aussi que la contribution patronale à la formation initiale et continue soit relevée.

Par ailleurs, nous proposons de revaloriser les salaires et de reconnaître les qualifications. En effet, l'insuffisance des salaires non seulement ne rend pas notre économie plus forte, mais, de plus, en affaiblit l'efficacité en la privant du développement nécessaire du travail qualifié. Il faut savoir que la marge du profit des entreprises reste élevée : en 1990, les dividendes et les intérêts ont augmenté trois fois plus vite que les salaires !

Il y a donc de l'argent pour augmenter le pouvoir d'achat. Revaloriser le S.M.I.C. à 7 000 francs est une exigence qui ne pourrait avoir que des effets positifs, y compris sur la sécurité sociale et les rentrées fiscales.

Enfin, il faut lutter efficacement contre le sous-emploi, produire et créer français.

Mme le Premier ministre a fixé clairement cinq priorités pour l'industrie en soulignant notamment la nécessité qu'il y avait à raffermir notre compétitivité. Pourquoi n'en trouve-t-on pas la traduction dès à présent dans un collectif budgétaire ?

Si on veut muscler notre économie, ne pas subir la loi de l'étranger en matière d'automobile ou de composants électroniques, il faut s'attaquer aux incitations financières qui conduisent à acheter des entreprises pour les fermer et donner aux entreprises nationales qui remportent des succès - T.G.V. et espace, par exemple - les moyens nécessaires pour développer des pôles industriels nationaux.

Oui, une nouvelle orientation budgétaire est donc bien au centre d'une politique novatrice pour l'emploi. Seule cette autre politique de gauche peut enrayer le processus de récession. Et c'est dans cet esprit que devrait être préparé la prochaine loi de finances pour 1992. Ce projet de D.D.O.E.F. ne peut, au contraire, qu'aggraver les inégalités sociales sans pour autant soutenir l'efficacité économique. Les députés communistes ne peuvent donc que s'y opposer.

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Voici, messieurs les ministres, le premier texte d'ordre économique et financier présenté par le gouvernement de Mme Cresson depuis son entrée en fonctions, il y a un mois.

Ce texte traduit-il le nouveau discours économique qui a été prononcé ici même, lors de la déclaration de politique générale, et qui a été répété à longueur de semaines sur toutes les ondes en mettant l'accent sur le développement nécessaire des entreprises, sur l'effort à faire dans le domaine industriel pour améliorer les performances et la compétitivité de notre appareil productif, sur le rôle accru de la formation des jeunes afin d'endiguer le chômage ? Certainement pas !

De tout cela, il n'en est pas le moins du monde question dans ce texte, qui porte donc mal son titre de « diverses dispositions d'ordre économique et financier ».

**M. Jacques Limouzy.** C'est dommage !

**M. Philippe Auberger.** Certes, ces dispositions sont diverses, et d'autres l'ont souligné avant moi. Mais de dispositions économiques et financières, il n'en est en fait que très peu question. Ce texte sur l'appellation duquel on s'est beaucoup interrogé est, en réalité, un véritable bric-à-brac.

Il s'agit en vérité d'un texte de circonstance qui, au-delà de l'inévitable incantation à l'Europe de 1993 et à son harmonisation fiscale, est un texte purement budgétaire, qui vise à boucher par des moyens de fortune, ou plutôt d'infortune, les trous nés depuis quelques mois de l'imprévoyance et de l'impéritie gouvernementales. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Didier Chouat.** C'est excessif !

**M. Philippe Auberger.** Il fallait trouver davantage d'argent pour faire face à l'aggravation très menaçante du déficit budgétaire. On se propose d'y parvenir en alourdissant la fiscalité et, puisque cela ne suffit pas, en recourant à quelques expédients, comme l'accélération du recouvrement ou la ponction de sommes importantes sur divers organismes.

Ce texte de circonstance est d'abord un aveu d'impuissance. En effet, la baisse de la conjoncture à laquelle nous assistons depuis maintenant près d'un an a été très mal prévue et très mal anticipée par le Gouvernement, qui se trouve dès lors complètement dépassé par les événements et doit faire face à un déséquilibre aggravé des finances publiques.

Ah, monsieur le ministre d'Etat et monsieur le ministre délégué, que n'a-t-on pas entendu il y a six mois, lors du débat budgétaire, de la part du Gouvernement et de sa majorité lorsque l'opposition dénonçait le recours à des hypothèses économiques exagérément optimistes, notamment le choix d'un taux de croissance de 2,7 p. 100, qui est devenu rapidement obsolète ? C'est tout juste si on ne nous accusait pas de jouer les prophètes de malheur ! N'allait-on pas, par nos avertissements, développer un pessimisme ambiant ?

Malheureusement, nous avons raison de dire que le ralentissement de la conjoncture était déjà perceptible avant la crise du Golfe, que celle-ci ne pouvait que l'accentuer encore et que, sans mesures nouvelles énergiques, le chômage ne pourrait aller qu'en s'aggravant. Nous l'avions dit dès le mois de septembre en commission des finances.

Non seulement nous avions raison, et largement raison, mais nous étions même encore en deçà de la réalité dans la mesure où nous pouvions penser, à l'époque, qu'une croissance de 1,2 à 2 p. 100 était plausible, alors que maintenant les hypothèses les plus raisonnables tournent autour de 1 à 1,5 p. 100.

A cette erreur monumentale de diagnostic de la part du Gouvernement, s'est ajoutée une erreur de pronostic. On a prêté du que ce ralentissement était dû à la seule guerre du Golfe, alors que celle-ci n'a fait qu'accentuer une tendance qui préexistait. D'ailleurs, la guerre du Golfe s'est rapidement terminée et l'économie française n'est pas repartie puisqu'elle a connu un premier trimestre résolument plat, comme cela avait été le cas pour le dernier trimestre de l'année 1990. On a affirmé il y a six mois à cette tribune, et de façon quelque peu péremptoire, que l'unification allemande et la croissance qui en résulterait allaient tirer l'économie française vers le haut. Certes, cette unification a eu des conséquences positives sur notre économie, mais elles ont été très insuffisantes pour compenser les effets dépressifs rencontrés par ailleurs, et ce d'autant plus que le gouvernement allemand a été obligé de prendre des mesures fiscales afin de réduire son déficit budgétaire galopant.

Compte tenu de ces erreurs de jugement manifestes, le Gouvernement serait bien inspiré de se montrer plus prudent quant à son appréciation de l'évolution économique au cours des prochains mois. Tel ne semble pas être le cas.

On veut nous faire croire que la reprise américaine est déjà perceptible alors que les signes avant-coureurs sont bien peu visibles et que la dépression que ce pays a connue au cours des douze derniers mois - la disparition de près de 900 000 emplois en atteste - est nettement plus sévère qu'on a bien voulu le dire. Alors, attendons la reprise américaine probable, mais sans l'anticiper. Surtout, n'affirmons pas de façon péremptoire que ses effets pour la France se feront sentir immédiatement, alors qu'il faut toujours plusieurs mois pour qu'une telle reprise se répercute sur les autres économies occidentales.

D'ailleurs, si le Gouvernement était aussi sûr qu'il veut bien nous le dire de la reprise et de son ampleur, pourquoi se refuserait-il, en s'abritant derrière des arguties juridiques, à nous présenter, non un projet portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, mais un véritable collectif budgétaire avec des prévisions de recettes correctement ajustées, comme nous le demandons depuis des mois et comme je l'ai moi-même réclamé lors de la première séance des questions d'actualités de la présente session ?

La clarté et le débat démocratique y auraient certainement beaucoup gagné, mes chers collègues.

**M. Jean-Yves Chamard.** Absolument !

**M. Philippe Auberger.** Mais cet excès d'optimisme qui a caractérisé les prévisions en matière de recettes n'a d'égal que le retard à l'ajustement en ce qui concerne les dépenses. Très tôt, il est apparu évident à tous les observateurs, même si le Gouvernement s'y refusait et se réfugiait derrière des dénégations peu convaincantes, qu'il faudrait s'y résoudre.

En effet, aux moindres rentrées fiscales s'est ajoutée une mauvaise exécution du budget à la fin de l'année 1990 - surestimation des recettes comme sous-estimation des dépenses - qui allait entraîner un dérapage du déficit budgétaire de plusieurs milliards de francs en fin d'année, ce que devrait montrer la loi de règlement de 1990 lorsqu'elle sera rendue publique.

Ce déficit ne pouvait que s'accroître en 1991, puisqu'on partait avec des dépenses notoirement sous-estimées - R.M.I., dépenses communautaires - voire volontairement escamotées, telles celles liées à la guerre du Golfe qui n'ont pas été prévues dans la loi de finances initiale ou aux problèmes de la Coface en raison du non-règlement d'un certain nombre de contrats d'exploitation.

En outre, en dépit des demandes réitérées de l'opposition lors du débat budgétaire, rien n'avait été prévu dans le projet de budget pour 1991 pour faire face aux aléas conjoncturels. Or la création d'un fonds d'action conjoncturelle s'imposait.

Au contraire, le Gouvernement avait prévu, dans le droit fil des trois années précédentes, une très forte, trop forte croissance des dépenses publiques, assortie d'une multiplication des priorités.

Par ailleurs, pour faire face à des mouvements d'opinion divers, on a, pendant la discussion budgétaire, décidé en catastrophe de rajouter des crédits mal gagés, pour les lycéens et la justice notamment. Bref, on a procédé à des ajustements improvisés à la hausse alors qu'il aurait fallu au contraire envisager des réajustements à la baisse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Dans ces conditions, l'exercice d'économies budgétaires auquel le Gouvernement a procédé au mois de mars dernier, de façon quasi aveugle, pour nécessaire qu'il fût, a été à la fois tardif et insuffisant, et il a montré son incapacité à maîtriser correctement sa gestion et ses objectifs budgétaires. D'ailleurs, n'annonce-t-on pas un nouvel exercice d'économies budgétaires consistant en un gel des reports de crédits de l'exercice précédent et en une régulation conjoncturelle qui viserait à empêcher l'engagement de plus de 70 p. 100 des crédits d'ici au mois de septembre prochain ? Ne parle-t-on pas de la possibilité de procéder à de nouveaux réajustements au mois de septembre prochain ? Tout cela est fait dans la confusion et l'approximation, alors qu'il aurait été plus simple, plus clair, plus efficace de remettre à plat dès le mois d'avril le budget de 1991 afin de mieux ajuster les crédits de dépenses et d'engager la préparation du budget pour 1992 sur des bases plus saines.

**M. Patrick Balkany.** Ils ont tout faux !

**M. Philippe Auberger.** Ainsi aurait-il été sans doute possible de terrasser une fois pour toutes les vieux démons du dérapage budgétaire, alors qu'on recommande à parler ici ou là, et Mme le Premier ministre notamment, mais pas seulement, avec nostalgie des années 1981-1983, qui étaient précisément des années de dérapage budgétaire.

**M. Alain Bonnet.** De votre temps, le taux d'inflation n'était pas mal !

**M. Philippe Auberger.** Ce texte prévoit pour l'essentiel des mesures fiscales et le recours à quelques expédients. Lorsqu'il s'agit d'accélérer le recouvrement des prélèvements libérateurs ou la taxe sur les conventions d'assurance, de faire disparaître la Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme, ce qui rapporte la bagatelle de trois milliards de francs, ou de ponctionner les fonds déposés auprès de la Caisse des dépôts et consignations au profit des commerçants et artisans, il s'agit de mesures de circonstances non reconductibles, donc d'expédients pour boucher momentanément les trous qui ont été créés. Lorsqu'il s'agit d'appliquer la T.V.A. au taux normal sur les œuvres d'art originales, les ventes aux enchères publiques, les œuvres des auteurs et interprètes, les agences de voyages, l'horticulture et la sylviculture - cette énumération apparaît, on l'a souligné, comme un hymne à Prévert - il s'agit, en fait, sous couvert d'harmonisation fiscale, de ponctionner directement et immédiatement toutes ces professions, avec toutes les conséquences économiques et sociales que cela implique.

**M. Patrick Balkany.** Et les roses vont augmenter ! (*Souffles.*)

**M. Philippe Auberger.** La contrepartie affichée, la disparition du taux majoré, n'est en réalité qu'une fausse contrepartie puisqu'elle ne prendra effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993 et que c'est un autre gouvernement, issu des élections législatives de 1993, qui aura à en prendre en charge les conséquences.

**M. Jacques Limouzy.** Mais il n'y aura plus rien dans les caisses !

**M. Philippe Auberger.** Il s'agit ni plus ni moins d'un cadeau électoral.

En outre, la précipitation dont fait preuve le Gouvernement - puisque, sous couvert d'harmonisation, il s'agit en fait d'anticiper sur des mesures qui sont encore à l'état de propositions de directives...

**M. Patrick Balkany.** Ça sent la fin de règne !

**M. Philippe Auberger.** ... et qui n'ont pas toutes été entérinées par nos partenaires - montre que celui-ci est surtout avide...

**M. Patrick Balkany.** A vide ! En deux mots !

**M. Philippe Auberger.** ... de rentrées fiscales nouvelles, quels qu'en soient le prix et les conséquences. Une telle déviation de la politique d'harmonisation fiscale européenne est grave et doit être dénoncée. D'autant plus que nous avons des prélèvements obligatoires et un taux de T.V.A. normal parmi les plus élevés de la Communauté économique européenne.

Certaines augmentations arrivent d'ailleurs particulièrement mal à propos, alors que les professions concernées connaissent déjà de sérieuses difficultés : les agences de voyages ont eu à supporter de plein fouet les effets de la guerre du Golfe ; l'augmentation du prix des terrains à bâtir va encore freiner l'effort de construction.

**M. Patrick Balkany.** Pas freiner, geler !

**M. Philippe Auberger.** Quant à l'horticulture et à la sylviculture, elles connaissent de sérieuses difficultés qu'atteste le déséquilibre important de notre balance commerciale pour ces produits.

Enfin, il y a manifestement une grave incohérence à procéder à de telles augmentations de la fiscalité indirecte quelques jours après que Mme le Premier ministre a solennellement déclaré à l'Assemblée nationale qu'elle prenait l'engagement de ne pas augmenter les prélèvements obligatoires.

**M. Arthur Dehains et M. Jacques Limouzy.** C'est vrai !

**M. Philippe Auberger.** La T.V.A., monsieur le ministre d'Etat, ne figurerait-elle plus parmi ces prélèvements obligatoires ?

**M. Patrick Balkany.** Ils n'écoutent pas Mme le Premier ministre !

**M. Philippe Auberger.** Mme le Premier ministre n'avait-elle pas aussi affirmé publiquement que les prélèvements indirects étaient moins justes que les prélèvements directs et qu'il fallait donc éviter leur aggravation ?

**M. Alain Bonnet.** Vous avez de bonnes lectures !

**M. Jean-Yves Chamard.** Et l'assurance maladie ?

**M. Philippe Auberger.** Mais, à la vérité, ne s'apprête-t-on pas à faire de même avec la cotisation d'assurance maladie ? Si je suis bien informé, on va l'augmenter demain en conseil des ministres alors qu'on nous avait assuré il y a quinze jours qu'on n'augmenterait pas les prélèvements obligatoires. Où est la cohérence dans tout cela ?

**M. Patrick Balkany.** C'est la continuité dans l'incohérence !

**M. Philippe Auberger.** Assurément, les promesses socialistes n'engagent que ceux qui les reçoivent et n'engagent pas ceux qui les dispensent très largement.

Mais, par-delà son injustice manifeste, ce texte est marqué aussi par le souci de poursuivre de la vindicte des pouvoirs publics certains secteurs économiques ou certains organismes.

**M. Patrick Balkany.** Certaines villes !

**M. Philippe Auberger.** Comment interpréter autrement le fait de réduire encore le 1 p. 100 logement, qui ne sera bientôt plus que 0,45 p. 100...

**M. Patrick Balkany.** S'il y a une mauvaise mesure, c'est bien celle-là !

**M. Philippe Auberger.** ... alors que l'effort de construction de logements sociaux est singulièrement ralenti et qu'on constate un besoin impératif, face notamment au désengagement de l'Etat dans le domaine du logement social et en raison même de la politique des villes et des banlieues affirmée ici ou là, de financements complémentaires ? D'ailleurs, contrairement à ce qu'a dit M. le ministre délégué cet après-midi, je puis attester, en tant que président d'une société d'économie mixte, que le 1 p. 100 nous est absolument nécessaire pour compléter le financement du logement social.

**M. Arthur Dhaine.** Très bien !

**M. Patrick Balkany.** Tout à fait ! Le diminuer, c'est assassiner le logement social !

**M. Philippe Auberger.** Lorsque nous voulons procéder à des restructurations ou effectuer des réparations importantes dans les immeubles que j'administre, nous avons 10 p. 100 de PALULOS. Croyez-vous qu'avec cela on puisse assurer un financement correct ? Il nous faut absolument une aide au titre du 1 p. 100, sinon nous ne pourrions pas réaliser ces opérations qui sont pourtant indispensables. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le ministre délégué au budget.** Qu'avez-vous dit à M. Balladur quand il a diminué le 1 p. 100 ?

**M. Philippe Auberger.** Quant aux collectivités locales, elles sont à nouveau directement ponctionnées par le biais du fonds de compensation de la T.V.A. et par l'assujettissement à la T.V.A. de la taxe locale d'électricité.

Enfin, comment qualifier autrement ce d'acharnement la nouvelle saignée que le Gouvernement se propose de faire au budget de la Ville de Paris en lui supprimant le produit des recettes du P.M.U. ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Patrick Balkany.** C'est d'une mesquinerie !

**M. Jacques Limouzy.** Il s'agit en plus d'un cavalier budgétaire ! *(Sourires.)*

**M. Philippe Auberger.** Jusqu'à quand et jusqu'où va s'exercer la vindicte des pouvoirs publics sur notre capitale ?

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Auberger.

**M. Philippe Auberger.** Je conclus, monsieur le président.

L'ensemble de mesures qui nous est proposé dans ce projet de loi est bien à l'image de la gestion budgétaire actuelle, improvisée et brouillonne, et nous ne pouvons donc l'accepter.

Déjà, on nous menace à l'envi du recours aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de notre constitution.

**M. le ministre délégué au budget.** Dont l'auteur est le général de Gaulle !

**M. Philippe Auberger.** Moins d'un mois après sa constitution, ce gouvernement se trouve déjà contraint d'engager sa responsabilité ! Quel aveu d'impuissance ! Aveu d'impuissance face à l'opposition, qui se refuse à donner son approbation à des mesures néfastes et inappropriées à la situation actuelle, car elles font reposer l'effort nécessaire sur quelques-uns et non sur tous.

Aveu aussi d'un risque de désobéissance du groupe socialiste - certaines interventions l'ont montré - qui se voit obligé de serrer les rangs alors que certains de ses membres renâclent manifestement à voter des mesures qu'il est impossible de faire accepter par l'opinion publique tant elles sont injustes.

**M. Jacques Limouzy.** Très bien !

**M. le ministre délégué au budget.** Pas du tout !

**M. Philippe Auberger.** Certes, le Gouvernement semble pouvoir compter sur l'abstention du groupe communiste au cas où une motion de censure viendrait à être déposée sur ce texte, tant ce groupe sait qu'il a tout à craindre du vote de la censure et d'une possible dissolution consécutive.

**M. Pierre Esteve.** Et vous donc !

**M. Philippe Auberger.** Mais est-ce une façon de gouverner durablement que de brandir sans cesse la menace d'une dissolution...

**M. Pierre Métais.** Il n'y a que vous qui en parlez !

**M. Philippe Auberger.** ... tout en sachant que l'on n'a pas intérêt à utiliser cette arme, ce qui, en définitive, ne fait qu'en émousser singulièrement les effets ?

**M. le président.** Concluez, monsieur Auberger !

**M. Philippe Auberger.** Moins d'un mois après son apparition, l'effet Cresson a d'ores et déjà disparu.

**M. Jean-Yves Chamard.** Il n'y a plus d'oseille !

**M. Jacques Limouzy.** Soyez charitable, monsieur Auberger !

**M. Philippe Auberger.** Ce ne fut qu'une embellie bien éphémère, alors que les dures réalités, notamment les dures réalités de la gestion budgétaire, subsistent. Peut-être avez-vous, messieurs de la majorité, quelque peine à prendre vos responsabilités. En tout cas, soyez assurés que les membres de l'opposition sauront prendre les leurs le moment venu ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je souhaite apporter ma contribution...

**M. Jean-Yves Chamard.** Généralisée ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... au débat en répondant dès maintenant à quelques-unes des interventions.

Je dois dire que j'ai été un peu surpris des critiques acerbes qui sont venues des bancs de l'opposition, comme si la France était isolée du reste du monde. Je ne me suis pas permis, lorsque j'étais dans l'opposition, de porter de tels jugements...

**M. Pierre Métais.** C'est vrai !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... car le simplisme nous détourne en général des vrais problèmes.

Ne pourriez-vous reconnaître, messieurs de l'opposition, que la situation des pays qui vous servaient d'exemple il y a peu de temps encore est beaucoup plus grave que la nôtre ? Ainsi, les Etats-Unis d'Amérique, dont l'influence est grande sur l'économie mondiale, personne ne le conteste, ont connu un ralentissement économique que les experts eux-mêmes n'avaient pas prévu, si bien que, devant la crise des caisses d'épargne, loin de privatiser, ils en sont réduits à nationaliser, l'endettement ayant pris des proportions considérables.

Ne pourriez-vous porter un jugement sur la situation du Royaume-Uni, où le successeur de Mme Thatcher, M. Major, est aux prises avec de multiples difficultés, le nombre des chômeurs ayant augmenté de plus de 600 000 en quelques mois seulement et la croissance étant très largement négative ?

**M. Patrick Balkany.** M. Major n'a pas réussi à faire aussi bien que vous !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je parlerai dans un instant des pays de l'Est de l'Europe et je demande qu'on jette un regard lucide sur la situation de l'économie mondiale. Sans vouloir rechercher pour le gouvernement de la France des compliments qui viennent de l'extérieur, je vous invite cependant à prendre connaissance du rapport du Fonds monétaire international, du rapport de l'O.C.D.E. et du jugement des principaux organes de presse spécialisés dans l'économie.

Tous sont d'accord au moins sur un point : notre politique de désinflation compétitive a donné des résultats, notre déficit budgétaire est maîtrisé, les taux d'intérêt n'ont pas suivi en France la même hausse que dans les autres pays européens. Ils admettent enfin que, si le chômage reste préoccupant dans notre pays - Mme le Premier ministre a dit ce qu'il fallait en penser - c'est parce qu'il faut répondre à une croissance démographique qui est une chance pour l'avenir mais qui lance aujourd'hui sur le marché du travail beaucoup plus de jeunes que dans les pays comparables de la Communauté européenne, et mettre un terme à l'inadéquation observée entre une certaine forme de formation professionnelle ou initiale et les besoins de nos entreprises. D'où les propositions faites par Mme le Premier ministre concernant le lien à établir entre les entreprises et l'éducation, la réflexion nouvelle ouverte sur l'apprentissage et la réflexion, dont j'ai parlé cet après-midi, sur le coût du travail, en particulier des emplois peu qualifiés.

Vos critiques à cet égard ont été excessives, même si j'admets que l'opposition est parfaitement dans son rôle lorsqu'elle alerte le Gouvernement ou déplore telle ou telle erreur de prévision.

Après avoir entendu en particulier M. Gantier et M. Auberger, je suis partagé entre deux analyses. Tant de certitude ne révèle-t-il pas une certaine suffisance dans le jugement ? A moins que trop de modestie ne révèle quelque insuffisance dans le jugement que vous portez sur notre politique ?

Je reviendrai, si vous le permettez, sur un point qui me paraît important et que vous avez vous-mêmes évoqué. Fallait-il ou non un collectif budgétaire ? Nous nous sommes interrogés, M. Rocard, M. Charasse et moi-même...

**M. Patrick Balkany.** Ah bon ! M. Rocard a été consulté ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et nous avons poursuivi la même réflexion avec Mm. Edith Cresson. Nous avons souhaité éviter un collectif budgétaire de manière à ne pas construire une loi de finances rectificative sur des données conjoncturelles encore incertaines. Cela a été un choix délibéré.

Par ailleurs, et bien que cela nous ait été recommandé à l'instant par M. Thiémé, je répète après Mme le Premier ministre que nous n'entendons pas changer le cap de notre politique économique. La politique de désinflation compétitive, la politique visant à consolider le franc et à éviter une hausse des taux d'intérêt sera poursuivie, voire renforcée, tant il est important que le volume d'épargne disponible pour le secteur productif puisse augmenter dans les mois qui viennent, afin, comme l'a demandé M. Thiémé, de muscler notre

appareil productif. Nous informerons chaque fois que ce sera nécessaire la commission des finances de l'Assemblée nationale et la commission des finances du Sénat.

Je suis un peu blessé, je le dis comme je le ressens, lorsque vous pensez que M. Charasse et moi pourrions être indifférents à l'égard du Parlement. Tel n'est pas le cas. Nous avons toujours manifesté, et vous le reconnaissez d'ailleurs dans des conversations particulières, le souci d'écouter les autres et de confronter les arguments, dans le respect que nous devons à ceux qui ne pensent pas comme nous. Je vous demande de faire preuve, je ne dirai pas de la même mansuétude, mais du même respect à notre égard.

La question principale qui se pose à nous - et M. Alphan-déry, en particulier, a insisté sur ce point - est celle de notre déficit commercial et industriel. M. Thiémé a eu raison d'insister, lui aussi, sur ce point.

**M. Jean-Yves Chamard.** Décidément, M. Thiémé a souvent raison ce soir !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** M. Thiémé et tous ceux, tel M. Alphan-déry, qui ont évoqué ce problème important.

Ce problème était réel de 1981 à 1986. Il l'est resté de 1986 à 1988, et s'est naturellement amplifié pendant les années de forte croissance de notre économie.

Chaque fois que la France a un différentiel conjoncturel de croissance par rapport à ses principaux partenaires, son déficit industriel a tendance à croître pour deux raisons. D'une part, les produits de consommation courante sont davantage importés lorsque le pouvoir d'achat s'améliore. D'autre part, lorsque nos entreprises consentent, comme c'est le cas depuis 1988, un effort d'investissement important, elles achètent des équipements et des machines-outils qui viennent de l'étranger. Nous ne sommes pas moins performants que les autres dans l'aéronautique, les liaisons ferroviaires à grande vitesse, l'espace, l'industrie nucléaire, mais notre secteur de petites et moyennes industries n'est pas dans l'état qu'il faudrait pour répondre aux besoins de notre économie et à ceux de la demande externe.

C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai dit cet après-midi, nous avons à l'étude - et des décisions seront prises prochainement - des mesures visant à muscler nos petites et moyennes industries...

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... tout en sachant bien que ce n'est pas nécessairement dans le secteur industriel que se créent le plus d'emplois, mais plutôt dans le secteur tertiaire d'accompagnement.

**M. Pierre Esteve.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je crois qu'il y a à cet égard une analyse commune.

Le déficit commercial s'est accompagné d'un déficit de la balance des paiements dû pour une large part - et je veux ici faire remarquer à M. Thiémé que sa critique comportait une erreur de jugement - à l'internationalisation de nos grandes entreprises, et parfois, de petites et moyennes entreprises qui vont investir à l'étranger. On a parlé d'acquisitions aux Etats-Unis. On pourrait parler d'acquisitions en Europe et en particulier en Allemagne. On pourrait parler aussi d'investissements réalisés en Pologne, en Hongrie. Que nos entreprises investissent partout est une bonne chose. Mais ce phénomène s'accompagne d'un transfert de capitaux. Savez-vous que, l'an dernier, nous avons investi à l'étranger plus de 141 milliards de francs alors que les investissements étrangers en France n'ont représenté que 44 milliards de francs ? C'est bien parce que notre monnaie est solide et peut-être aussi parce que nos taux d'intérêt sont convenables - même s'ils sont inférieurs à ceux de l'Italie, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, mais presque équivalents à ceux de l'Allemagne -, que nous avons pu attirer des capitaux dans notre économie pour financer ce différentiel.

Le problème de l'économie mondiale aujourd'hui, sur lequel je vous demande les uns et les autres de réfléchir, c'est la cruelle insuffisance de l'épargne alors que les besoins sont considérables.

**M. Patrick Balkany.** Ça ne va pas s'arranger avec votre texte !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous disons : 42 milliards de francs, à cause des mouvements de capitaux. Mais regardez les besoins du tiers monde, ceux de l'est de l'Europe. Il va nous falloir dégager une épargne encore plus forte. De ce point de vue, à cause de leur déficit, les Etats-Unis ont une responsabilité considérable - et je souhaiterais que quelques-uns d'entre vous le disent - dans le transfert net de capitaux du tiers monde vers les pays industrialisés...

**M. Pierre Esteve.** Très juste !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et la pression à la hausse sur les taux d'intérêt. Nul pays n'y échappe.

Vous parliez à l'instant, monsieur Thiémé, de capitaux spéculatifs qui vont à l'extérieur. C'est pourquoi j'ai tenu à avoir avec vous et le Parlement un dialogue direct sur ce point.

Quand nous atténuons la dette du tiers monde - et nous avons eu raison de le faire car c'est une mesure de solidarité -, quand nous aidons la Pologne - qui est sortie, tout de même, d'un marasme économique considérable, et je ne porte pas de jugement sur les responsabilités historiques -, ce sont autant de capitaux qui ne rentrent pas chez nous. Lorsque nous prêtons à l'Union soviétique, à la Pologne, à la Tchécoslovaquie pour réparer quarante ans d'erreurs économiques (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), c'est autant d'épargne qu'il nous faut reconstituer. Faut-il ou non le faire ? Les capitaux qui vont dans ces pays sont-ils spéculatifs ? Ne vont-ils pas plutôt permettre de redresser des économies en difficulté et de conduire ces pays, comme le dit M. Gorbatchev, vers la démocratie et l'économie de marché ?

**M. Patrick Balkany.** Il faut l'espérer, mais on n'en est pas très sûr !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il s'agit là d'un vrai problème sur lequel je souhaitais appeler l'attention du Parlement.

M. Charasse répondra dans le détail aux questions qui ont été posées. Je me borne à dire qu'il me paraît un peu surprenant que l'on nous reproche d'utiliser l'harmonisation européenne dans le sens qui nous intéresse.

Nous avons toujours dit que nous souhaitions supprimer le taux majoré de T.V.A. au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 1993, et nous allons le faire. Nous avons réduit notre taux de T.V.A. de 7 à 5,5 p. 100. C'est un des taux les plus bas d'Europe. Nous avons même un taux de 2,1 p. 100. Cela a été fait au cours des trois dernières années, pour bien montrer notre volonté de faire baisser la fiscalité indirecte, et il n'y a pas de désaccord entre les deux ministres qui sont ici présents et Mme Edith Cresson. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Vous avez relevé une contradiction à propos de l'application anticipée - je ne le conteste pas, et je dirai pourquoi - de mesures de T.V.A. Mais Mme Cresson est aussi favorable que moi à l'harmonisation européenne, et elle l'a montré lorsqu'elle avait en charge ce secteur.

**M. Patrick Balkany.** Pourquoi est-elle partie si elle y était si heureuse ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Auparavant, il y avait eu débat, notamment à propos de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, à propos des taux de T.V.A., et je n'ai jamais caché - M. Charasse non plus - que nous souhaitions abaisser la fiscalité indirecte, qui nous semble injuste par rapport à la fiscalité directe.

L'Europe s'engage dans la voie d'une baisse des impositions indirectes, et c'est positif, je pense en tout cas que cela devrait être jugé ainsi sur tous les bancs de l'Assemblée.

**M. Patrick Balkany.** Non !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Il va nous falloir réfléchir aux conséquences à en tirer sur la fiscalité directe. Nous verrons alors si ceux qui condamnent la fiscalité indirecte, quelle que soit, d'ailleurs, la formation à laquelle ils appartiennent, parviennent aux mêmes conclusions.

**M. Jean-Yves Chamard.** La conclusion, c'est qu'il faut dépenser moins !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je n'ai pas caché que nous avons anticipé certaines hausses (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), courageusement, sachant bien que, pour les roses, comme vous le disiez avec humour, monsieur Balkany, cela pourrait nous valoir quelques épines...

**M. Jean-Yves Chamard.** C'est déjà fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et que, pour les agences de voyages, il y aurait des critiques. Vous savez, depuis que je suis ministre des finances - et cela fait déjà quelques années - je connais les corporatismes de notre pays. Ils sont très agissants...

**M. Patrick Balkany.** Ils sont surtout nombreux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et ils doivent vous adresser, comme à moi, des lettres généralement fort bien documentées. Je vous le dis avec malice, lorsqu'il m'arrive, parfois, à l'écoute de certaines interventions, de retrouver des arguments que j'ai lus dans mon courrier le matin, je me dis que, décidément, il y a un secteur qui fonctionne bien chez nous, ce sont les postes et télécommunications !

En tout cas, nous faisons ce que nous croyons devoir faire pour éviter une dérive du déficit budgétaire, qui me paraît une préoccupation dominante.

Mesdames et messieurs les députés, en vous écoutant, j'ai envie de vous répéter ce qu'il m'arrive souvent de dire aux chefs d'entreprise.

L'autre jour, à Brive, un chef d'entreprise, très correct, qui approuvait, en gros, la politique économique que je défends, me disait qu'il fallait diminuer les impôts qui pèsent sur les entreprises, ainsi que les charges, et qu'il comptait sur nous. « Vous avez déjà commencé », disait-il - c'était un compliment peut-être excessif... -, « continuez ». Puis il s'est mis à me parler de la diminution des crédits d'équipement routier. Il pensait à la R.N. 20, chère à quelqu'un, monsieur Auberger, que vous connaissez bien.

**M. Arthur Dohaine.** Charbonnel !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Enfin, il y en a deux que vous connaissez bien dans ce secteur !

Moi je connais l'un et l'autre. Il leur est arrivé de s'entendre, puis de se séparer, à différents moments. J'aurai pu tout aussi bien parler de la R.N. 7, pour laquelle nous avons agi de la même façon, M. Charasse et moi, parce que nous avons le souci de l'intérêt national.

J'ai dit à ce chef d'entreprise qu'il était contradictoire de vouloir à la fois réduire les impôts et accroître les dépenses. C'est là, je vous l'avoue, mesdames, messieurs les députés, quelque chose que je ne sais pas faire !

**M. Patrick Balkany.** On va vous montrer !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Bien entendu !

Je connais une colonne « dépenses » et une colonne « recettes ». Quand les dépenses et les recettes ne sont pas équilibrées, je sais qu'il y a déficit. Notre problème - M. Charasse vous l'a assez dit -, et ce n'est pas vrai seulement en France, ça l'est dans d'autres pays européens, y compris l'Allemagne, c'est que, lorsque le déficit est trop fort, une partie des marges de manœuvre est dévorée par la charge de la dette publique. Tant et si bien qu'avec un déficit affiché de 80 milliards de francs...

**M. Arthur Dohaine.** Dépensez moins !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... la charge de la dette est de l'ordre de 133, 134 milliards de francs.

**M. Arthur Dohaine.** C'est trop !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est ce que nous voulons éviter. Depuis 1988, d'année en année, nous avons réduit le déficit budgétaire...

**M. Gilbert Gantier et M. Arthur Dohaine.** Mais pas la dette !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... tout en assurant le financement des priorités nationales. Nous continuerons dans cette voie, ...

**M. Patrick Balkany.** C'est bien ce qui nous inquiète !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... parce que nous considérons que c'est l'intérêt du pays. L'intérêt du pays, monsieur Auberger, n'est pas de se laisser aller à la facilité. Vous croyez sans doute qu'en flattant tel ou tel corporatisme, vous gagnerez quelques voix ici ou là.

**M. Patrick Balkany.** Mais non !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ma conviction profonde, celle que j'ai acquise grâce à Pierre Mendès France et à François Mitterrand, c'est qu'en politique, le courage est toujours payant...

**M. Patrick Balkany.** Mais, nous, on l'a appris avant, du général de Gaulle !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... à condition que le cap soit bien défini. Croyez-moi, c'est dans cet état d'esprit que le Gouvernement de Mme Edith Cresson entend agir. Nous gouvernerons avec ceux qui voudront bien nous aider. Je souhaite que cet accord soit le plus large possible.

**M. Patrick Balkany.** Pour le moment, il y a les communistes !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ne brandissez pas d'épouvantail !

Tout un courant progressiste et un courant conservateur ont toujours existé dans tous les pays. Il est arrivé, il arrivera encore que le courant progressiste se divise et s'unisse. Moi, je suis avec attention ce qui se passe dans mon propre parti comme dans les partis voisins.

**M. Arthur Dehaine.** « Frères ! »

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vois bien qu'il y a des interrogations face aux problèmes du monde, et notamment à l'écroulement des dogmes, ici ou là, car le dogme de l'ultra-libéralisme a lui aussi vécu. Il y a besoin d'une réflexion en profondeur.

Le monde change, et il serait stupide de ne pas changer avec lui. M. Krasucki l'a dit avec beaucoup de talent il y a peu de jours.

**M. Jean Auroux.** Très, très bien, Krasucki. Il s'améliore ! (Sourires.)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ai beaucoup apprécié ce propos de M. Krasucki, que je connais depuis longtemps.

Il y a un courant conservateur et un courant progressiste. C'est là une réalité respectable. D'ailleurs, toutes les grandes démocraties fonctionnent avec ces deux courants. Mais il faut que les conservateurs soient ce qu'ils doivent être, et que les progressistes - comptez sur moi pour cela - soient ce qu'ils doivent être. Ce dont je suis sûr, c'est qu'il y a des progressistes ailleurs que dans la gauche représentée par ses partis traditionnels. Le moment venu, face aux grandes interrogations du monde, ils sauront retrouver le sens de l'Histoire.

Mendès France disait que chaque fois qu'il y a un trouble dans notre société, les forces du travail, de la jeunesse et de l'intelligence savent ensemble relever les défis.

**M. Patrick Balkany.** Tu paries !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Croyez-moi, nous saurons le faire encore. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Yves Fréville.

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, ce « faux-vrai » collectif...

**M. Alain Bonnet.** Comme le passeport !

**M. Yves Fréville.** ... est celui d'un gouvernement qui navigue à l'estime dans une conjoncture délicate marquée par une recrudescence du chômage.

**M. Philippe Auberger.** Il est encalminé !

**M. Yves Fréville.** Certes, une erreur de prévision est toujours possible. Faute d'avoir su prévoir à temps le freinage de la croissance, vous avez surévalué de dix-sept milliards la base fiscale de l'an passé et vous avez fondé la croissance sur un taux de 2,7 p. 100, à peine inférieur à celui de l'an dernier.

Plus grave, en mars 1991, après la guerre du Golfe, vous espérez encore, dans les publications de la direction de la prévision, une reprise pour l'été, cent mille emplois nouveaux et une croissance de 2 p. 100.

**M. Philippe Auberger.** Du rêve !

**M. Yves Fréville.** Aujourd'hui, « la Trinité se passe », et la croissance ne revient pas. Nous sommes inquiets...

**M. le ministre délégué au budget.** Priez !

**M. Yves Fréville.** ... car nous savons d'expérience comment vous traitez un budget voté en l'allongeant sur un lit de Procuste. Les rentrées sont-elles supérieures aux prévisions, comme en 1988 et 1989 ? Vous étirez sans difficulté les dépenses à hauteur de vos plus-values. Dans la conjoncture inverse, la diminution de dépenses désuètes ne suffit pas à revenir en arrière et vous ajoutez les prélèvements obligatoires. C'est dans ce contexte qu'intervient l'institution de la taxe départementale sur le revenu que vous semblez avoir acceptée.

Faut-il vraiment ajouter ainsi à l'incertitude des consommateurs en substituant cette taxe à la taxe d'habitation sur les résidences principales ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Certes il semble toujours agréable à certains de proposer un impôt qui accroîtrait de 30 p. 100 le nombre des faibles cotisations et de 10 p. 100 celui des fortes impositions, encore que les simulations que vous nous avez présentées soient absolument biaisées : elles présentent la situation complète pour ceux qui bénéficient des réductions, alors que les hausses s'effectueront sur quatre ans. On ne peut comparer ce qui est comparable. La perspective d'un million de contribuables supplémentaires, notamment de jeunes célibataires, freinera peut-être votre enthousiasme.

**M. René Dosière.** Vous défendez la taxe d'habitation ?

**M. Yves Fréville.** Des raisons plus fondamentales encore nous amènent à rejeter cet impôt, et je voudrais les exposer ici. Quelle erreur, d'abord, que d'asseoir un impôt local sur le revenu ! Vous venez, monsieur le ministre, de souligner la sensibilité à la conjoncture de nos assiettes fiscales lorsqu'elles sont établies sur le revenu du travail ou sur la valeur ajoutée. Les assiettes des impôts locaux actuels ont sans doute d'énormes défauts ; du moins sont-elles peu sensibles à la conjoncture. Or les collectivités locales, les départements ont besoin de ressources stables d'autant que les droits de mutation, qui sont leurs ressources principales, sont toujours très fluctuants, surtout cette année !

**M. René Dosière.** Ce n'est pas vous, en tout cas, qui leur avez donné les droits de mutation !

**M. Yves Fréville.** Ensuite, du fait d'importants abattements à la base, cet impôt serait un impôt progressif sur le revenu et non une taxe proportionnelle, comme cela avait été envisagé au départ. Je n'ai rien contre un impôt progressif sur le revenu, mais je suis contre cent impôts progressifs sur le revenu dans cent départements différents, car là est bien le problème, mes chers collègues ! (« Eh oui ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Nous le savons très bien, entre le taux le plus élevé qui serait, je crois, celui de la Haute-Corse et le taux le plus bas, qui devrait être en région parisienne,...

**M. Jean-François Delahais.** A Paris !

**M. Yves Fréville.** ... l'écart irait de un à neuf. Avec le cumul de cette différence de taux et de la progressivité, des personnes aux faibles revenus paieront dans un département plus que d'autres ayant de forts revenus mais imposées dans un autre département. La progressivité dont vous vous louez vous apparaîtra alors comme un énorme piège.

**M. Yves Fréville.** La troisième raison de notre opposition, c'est que cet impôt va entraîner un transfert de charges vers les zones rurales, qu'on peut évaluer à 500 millions d'après les simulations ministérielles.

**M. René Dosière.** Faux !

**M. Yves Fréville.** C'est l'un des chiffres qu'a donnés M. Charasse !

C'est une redistribution à l'envers car le département a un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire et d'équipement rural, rôle qui lui est donné par les lois de décentralisation.

A quoi servirait-il, mes chers collègues, d'aider ces communes si, globalement, leurs habitants paient plus d'impôts ? Et n'oubliez pas qu'il ne faut pas confondre revenu et pouvoir d'achat. Les habitants des zones rurales ont, par exemple, des frais de transport plus élevés.

**M. Jean-François Delahais.** Quelle démagogie !

**M. le président.** Votre temps est écoulé, monsieur Fréville. Veuillez conclure.

**M. René Dosière.** Oui, il vaut mieux qu'il conclue !

**M. Yves Fréville.** Enfin, vous créez bel et bien un impôt supplémentaire car la taxe d'habitation va persister au profit des communes et des régions. Vous prenez un risque énorme d'accroître le poids de la fiscalité locale.

Comment empêcherez-vous - et M. le rapporteur général a très bien senti le danger - que les communes et les organismes intercommunaux à fiscalité propre, qui se développent très rapidement, ne s'engouffrent dans la brèche qui sera ouverte par la suppression de la taxe d'habitation au niveau départemental ?

**M. René Dosière.** Et aujourd'hui, que se passe-t-il ?

**M. Jean-François Delahais.** Il faut être responsable !

**M. Yves Fréville.** Monsieur le ministre délégué, vous savez très bien que mes propos ont quelque pertinence. Alors que ce collectif qui ne dit pas son nom accroît déjà les prélèvements obligatoires, en particulier par l'application immédiate des hausses de taux de la T.V.A., comment pouvez-vous accepter de créer un impôt supplémentaire qui aura pour seul résultat d'accroître la pression fiscale, c'est-à-dire d'augmenter encore les prélèvements obligatoires, au moment où c'est la politique inverse qui s'impose ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. René Dosière.** C'est un discours conservateur !

**M. Philippe Auberger.** A bas la taxe départementale sur le revenu !

**M. le président.** La parole est à M. Claude Wolff.

**M. Claude Wolff.** Monsieur le ministre délégué, dans l'exposé des motifs de votre projet de loi, la référence centrale est l'harmonisation européenne. Mais pourquoi n'avez-vous pas déposé un texte spécifique sur ce sujet à la place de cet empilement hétéroclite ? Il aurait été possible de voter un texte sur l'harmonisation prévue sans pour autant adopter des mesures fiscales nouvelles. Ainsi, vous auriez montré clairement votre attachement à la réalisation du grand marché unique européen, à laquelle nous souscrivons tous ici.

**M. le ministre délégué au budget.** Ah !

**M. Claude Wolff.** Ce projet peut paraître prématuré. En effet, la Communauté européenne, lors du dépôt de ce texte, n'avait pas rendu ses dernières décisions en matière de T.V.A. Il aurait été plus convenable, tant pour nos partenaires de la Communauté que pour les professions concernées, d'attendre les derniers arbitrages.

Du reste, l'ajustement des taux ne pourra se faire, vous le savez, que si la récession économique cède la place à l'expansion.

A la lecture de ce texte, on constate que votre foi européenne est à deux vitesses. Vous répercutez immédiatement les hausses de taux et l'élargissement du champ d'application de la T.V.A. alors que les baisses ne sont envisagées que pour 1993.

**M. le ministre délégué au budget.** C'est parce qu'on a de l'avance ! (*Sourires.*)

**M. Claude Wolff.** Il aurait été plus normal d'indiquer clairement que ce texte n'avait que des objectifs budgétaires. Et pourquoi, dans ce cas, ne pas avoir déposé un projet de loi de finances rectificative ? Je ne m'étendrai pas sur ce sujet puisque beaucoup en ont déjà parlé. Mais la situation

économique et politique a sensiblement évolué. La France est entrée en récession depuis le dernier trimestre de 1990. L'ensemble de ces faits aurait nécessité une première loi de finances rectificative, le collectif budgétaire d'automne permettant de parfaire les ajustements.

Si vous usez de telles méthodes, comment voulez-vous contribuer à l'amélioration de l'image du Parlement ? Vous le transformez en chambre d'enregistrement, malgré le respect que vous dites avoir à son égard.

Votre projet de loi souffre de nombreuses omissions. C'est par la presse que nous avons appris qu'un prélèvement serait effectué sur l'Etablissement public d'aménagement de la Défense pour un montant d'un milliard de francs, que 400 millions de francs seraient prélevés sur le fonds des gains non réclamés du P.M.U. Le projet, s'il mentionne la suppression de la Caisse de consolidation et de mobilisation des crédits à moyen terme, ne chiffre pas le bénéfice qui en résultera pour l'Etat. Il est question de 3 milliards de francs.

**M. le ministre délégué au budget.** 2,9 milliards !

**M. Claude Wolff.** Tiens, le chiffre a baissé depuis tout à l'heure. Vous aviez annoncé 3 milliards !

**M. le ministre délégué au budget.** Non, 2,9 !

**M. Claude Wolff.** En tout cas, c'est plus que 2,5 !

**M. le ministre délégué au budget.** A Chamalières aussi ? (*Sourires.*)

**M. Claude Wolff.** Même chez vous, monsieur le ministre, à Puy-Guillaume !

Pour justifier les impôts et les prélèvements supplémentaires, vous invoquez la dégradation de la situation. Or celle-ci était annoncée depuis la fin de l'année 1989. Vous avez pourtant établi la loi de finances pour 1991 sur la base d'une croissance de 2,7 p. 100. Selon les instituts de prévision, la croissance sera certainement beaucoup plus faible, ce qui, inévitablement, provoquera des rentrées fiscales moindres que prévu.

En 1991, les dépenses publiques augmenteront en revanche de plus de 4 p. 100, c'est-à-dire plus rapidement que le P.I.B. En trois ans, la détérioration s'élève à plus de 200 milliards de francs.

Vous vous félicitez de la diminution du déficit budgétaire. Or, depuis 1988, il n'a été réduit que de 34 milliards de francs - malgré la forte croissance dont vous avez bénéficié - ce qui représente moins que le résultat obtenu entre 1985 et 1988.

L'O.C.D.E., dans un rapport publié la semaine dernière, souligne le caractère insuffisant de l'effort en matière d'assainissement budgétaire accompli ces dernières années.

Vous vous êtes privés de marges de manœuvre. La persistance du déficit budgétaire a pour conséquence une progression ininterrompue de l'endettement de l'Etat : il a été multiplié par 4 depuis 1980 et le service de la dette dépasse 150 milliards de francs.

Devant les obstacles, les réponses sont toujours les mêmes : toujours plus d'impôt, toujours plus d'Etat. L'étatisation se poursuit ; depuis 1988, le nombre de fonctionnaires s'est accru de plus de 30 000 au moment où l'on pouvait penser que les lois de décentralisation entraîneraient une diminution du poids de l'Etat et une amélioration des services rendus aux citoyens.

Les collectivités locales sont les principales victimes de ce jeu. La loi sur la ville a clairement réparti le travail : l'Etat décide, les collectivités paient ! Avec ce nouveau projet de loi, vous récidivez. Vous faites payer la note d'un vieux contentieux entre l'Etat et la Commission de Bruxelles aux collectivités locales en diminuant le taux des taxes locales sur l'électricité, ce qui représente une perte de recettes de 900 millions de francs en année pleine pour les communes. Nous rejoignons votre majorité pour demander la suppression de cette mesure.

**M. Alain Bonnet.** Ce qui prouve que le Parlement n'est pas une chambre d'enregistrement !

**M. Claude Wolff.** Ce projet de loi est antiéconomique. Dans sa déclaration de politique générale, Mme le Premier ministre avait insisté sur la nécessité d'une politique industrielle active, en particulier en faveur des P.M.E. Votre texte nous apparaît en contradiction avec ces beaux principes.

Le secteur du bâtiment est touché. Mais comme d'autres orateurs en ont parlé, je ne m'appesantirai pas sur ce sujet.

**M. le président.** Il faut en effet conclure, monsieur Wolff.

**M. Claude Wolff.** Je vais le faire, monsieur le président.

Si la diminution du taux de la contribution des employeurs en faveur du logement était confirmée, les engagements de financement au titre du 9 p. 100 insertion sociale seraient de facto remis en cause.

Il faut souligner aussi que les agences de voyages subiront un grave préjudice si leur taux de T.V.A. est modifié en pleine saison touristique. Les répercussions de cette harmonisation des taux ne seront pas moindres pour les horticulteurs.

Ce projet de loi, à notre avis, ne répond pas, comme nous aurions pu le souhaiter, aux exigences de la situation économique. Pour le ralentissement de la hausse des prix, vous avez simplement bénéficié du mouvement mondial de désinflation.

J'en viens à ma conclusion, monsieur le président, puisque vous m'invitez à abrégier mon propos.

Ce projet de loi aurait pu être l'occasion pour le Gouvernement de présenter une vraie politique économique. Ce n'est pas le cas, monsieur le ministre. L'empilement des mesures au fur et à mesure que vous viennent les idées ne répond pas aux défis économiques auxquels nous sommes confrontés.

Il est temps pour nous d'agir en économistes. Le socialisme a fait, si je puis dire, ses preuves dans les pays de l'Est, alors ne retournons pas en arrière en imposant en France ce que d'autres ne veulent plus. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Une question pour finir. Vous avez énuméré devant nous toutes sortes de mesures que vous avez prises : politique du logement social, institution du R.M.I., etc. Alors pourquoi tout va-t-il si mal ? Ce qu'a dit tout à l'heure M. le ministre d'Etat, et que j'apprécie, n'était-il pas tout aussi valable autrefois quand vous attaquiez le Gouvernement en place ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Bèche.

**M. Guy Bèche.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, mon propos portera sur la participation des employeurs à l'effort de construction et sur leur contribution au Fonds national d'aide au logement.

Le rapport de notre collègue Alain Richard décrit les mécanismes de ces deux contributions et leur évolution depuis 1978, ainsi que celle des sommes collectées et des modalités de leur utilisation. Il fait également état de la part sans cesse croissante que représentent les frais de gestion par rapport à la collecte. Enfin, il met en évidence un certain nombre de dysfonctionnements dans l'utilisation des fonds.

**M. Alain Bonnet.** C'est un très bon rapport !

**M. Guy Bèche.** Aujourd'hui, les organismes de gestion sont mobilisés contre ce qu'ils appellent un « nouveau transfert d'un porte-monnaie à une poche percée », celle de l'aide au logement. Nous avons été abreuvés de documentations.

**M. le ministre délégué au budget.** Ce sont les mal-logés qui paient les timbres !

**M. Guy Bèche.** Jamais les organismes collecteurs n'ont été aussi ouverts à la discussion ou à l'information. Certes, c'est la quatrième fois que des transferts sont opérés en peu de temps, et je ne crois pas qu'il soit de bonne méthode de procéder par ponctions successives pour réorienter des crédits disponibles. Sans doute serait-il utile que nous légiférions sur un dossier aussi complexe, compte tenu de son importance et de l'évolution des problèmes liés au financement du logement social dans notre pays.

**M. Pierre Esteve.** Très bien !

**M. Guy Bèche.** Ces organismes nous rappellent toutes les conventions qu'ils ont signées pour répondre aux orientations de la politique gouvernementale, notamment en direction des plus démunis. Cela était - vous l'avez souligné vous-même, monsieur le ministre -, l'utilisation du 1 p. 100 en faveur des accédants à la propriété doit être repensée et son attribution soumise à des conditions de ressources.

Mais je veux aller plus loin et je partirai du vécu.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. Guy Bèche.** Dans une région comme la mienne, depuis le milieu des années 60, près de 20 000 logements sociaux ont été construits -, notamment pour les besoins d'un employeur principal et de ses filiales. Le 1 p. 100 y a contribué. La crise est venue à la fin des années 70 et elle se poursuit aujourd'hui : 10 000 habitants sont partis, 2 500 logements H.L.M. sont murés ou vides, des milliers d'autres sont à rénover ou à réhabiliter.

Qu'avons-nous vécu pendant cette même période ? Des opérations de réhabilitation qui ne pouvaient démarrer parce qu'elles étaient insuffisamment dotées compte tenu de l'ampleur des problèmes de financement à résoudre. Et au même moment, le 1 p. 100 collecté localement sur les salaires était délocalisé en région parisienne ou dans d'autres régions.

**M. Alain Bonnet.** Exactement !

**M. Guy Bèche.** Il y a là, à mon avis, des mesures à prendre. Les collectivités et les organismes logeurs devaient se débrouiller pour boucler les financements, donc rénover à bon marché. Il faut, à cet égard, prévoir des garde-fous.

Dans le même temps, l'employeur sélectionnait lui-même, selon des critères inconnus, les quartiers ou immeubles dans lesquels il allait investir, faisant en définitive les choix de programmation à la place des élus et des organismes logeurs, décidant en fait du peuplement de ces quartiers, de son évolution, donc de la vie collective.

Aujourd'hui, les employeurs s'engagent avec plus de discernement, dans le cadre des chartes de l'habitat et des conventions de D.S.Q. Mais leur engagement est souvent concrétisé par des prêts, alors qu'ils subventionnent jusqu'à 40 p. 100 de leur montant la construction de logements neufs, destinés, dit-on, à des cadres, dans des programmes bien sélectionnés, y compris en fonction de l'étiquette politique des maires. Le prêt augmente le loyer et la charge du locataire conditionne le montant de l'A.P.L., alors que la subvention, elle, abaisse le coût du loyer de base.

De plus, nous ne devons pas oublier l'environnement du logement, qui pourrait être pris en compte par ce type de financement. Je veux parler de certains équipements collectifs utiles à la vie sociale et culturelle de nos quartiers et qui permettraient sans doute de résoudre bien des problèmes que nous connaissons aujourd'hui.

Suivant l'utilisation qui est faite de cette contribution, on peut effectivement avoir une action très positive sur l'investissement dans le logement, en faire un investissement sur le long terme avec un effet de levier extrêmement important. En réduisant les frais de gestion, nous pourrions accentuer cet effet positif.

Je compare volontiers la gestion de ces fonds à celle d'autres contributions assises sur les salaires. Je pense, en particulier, au « versement transport », collecté par les URSSAF et géré par les collectivités organisatrices de transports publics de voyageurs. Il serait certainement utile de comparer l'impact de ces deux contributions sur l'investissement dans leurs secteurs respectifs.

Je me permets, monsieur le ministre, de vous livrer ces réflexions parce qu'il faut y voir plus clair pour que les contributions au financement du logement aient encore plus d'efficacité. Notre collègue Raymond Douyère a dit dans quel esprit notre groupe abordait le débat sur ce dossier. Je crois qu'il faut rechercher la voie d'un accord aujourd'hui, mais aussi rechercher la voie d'une démarche nouvelle pour demain, afin que les sommes collectées, qui sont considérables, donnent une plus grande impulsion au logement social.

**M. Pierre Esteve.** Très bien !

**M. Guy Bèche.** ... au moment où chacun se plaint que l'on ne construit pas assez et que l'effort de l'Etat régresse sans cesse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *M. Jean Tardito applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le ministre délégué, mon ami Fabien Thiémé a dénoncé à juste titre la gestion monétariste de notre économie. Nous avons aussi relevé une accélération

précipitée dans la mise en œuvre de l'harmonisation pour 1993. Dans votre présentation de ce D.D.O.E.F. et dans plusieurs articles du projet de loi reviennent les termes « droit communautaire », « directive n° tant de la Commission », etc., comme si nous étions prisonniers, ligotés, comme si tous les pays de la Communauté s'engageaient dans la construction européenne avec le même volontarisme, comme si la seule réponse aux besoins de notre pays était la réalisation de ce grand marché intérieur européen. Au risque de perdre toute indépendance, au risque - comme vous le faites dans ce projet de loi hétéroclite qui contient de nouvelles mesures d'austérité - de porter atteinte à des budgets en cours d'exercice. Cela a été noté à maintes reprises ce soir, notamment pour ce qui concerne les collectivités territoriales qui subiraient, si ce texte était adopté, de nouvelles restrictions de leurs ressources et de leurs capacités d'investissement.

Nous reviendrons sur les articles relatifs à l'assujettissement à la T.V.A. des fournitures d'eau ; des terrains à bâtir ; de la participation des employeurs appelée « 1 p. 100 » par abus de langage ; des services des agences de voyages ; des revenus des artistes et des sportifs ; des produits horticoles ou sylvicoles. Nous aurons, le moment venu, des propositions à faire à ce sujet.

Je voudrais, dans mon court propos, m'attarder sur deux points qui illustrent particulièrement les nouvelles restrictions budgétaires infligées aux collectivités.

Vous proposez, monsieur le ministre, l'assujettissement progressif à la T.V.A. de la taxe locale sur l'électricité. Il en résultera, vous l'avez reconnu, une perte de recettes nette sur les budgets communaux dès 1991. Cette mesure est condamnée par tous. Elle remettrait en cause les programmes d'électrification et entraînerait donc, à terme, des pertes pour E.D.F. et pour les entreprises. On peut même dire que ce n'est pas une mesure très musclée pour notre économie.

**M. le ministre délégué au budget.** Ah ! je crois bien que je vais vous faire plaisir !

**M. Jean Tardito.** Je le souhaite, monsieur le ministre, mais permettez-moi une question : comment peut-on assujettir une taxe à la T.V.A. ? Et pourquoi ne pas percevoir, demain, la T.V.A. sur la taxe sur les ordures ménagères, sur la taxe d'habitation, sur les taxes foncières, sur la taxe professionnelle ?

Autre sujet de vive opposition, mais cette fois-ci dans le domaine réglementaire : la réduction de 500 millions de francs du Fonds de compensation de la T.V.A. par le biais d'un décret, qui sera présenté jeudi prochain, je crois, au comité des finances locales. Ainsi, les collectivités ne seraient plus remboursées de la T.V.A. sur certains investissements qu'elles ont déjà réalisés - puisque la mesure aurait un effet rétroactif - ou qu'elles comptent réaliser, par exemple au profit des organismes de logements sociaux ou pour lutter contre la spéculation.

Encore des entraves à la satisfaction des besoins ! Encore des mesures néfastes pour le B.T.P. en crise ! Encore, sans doute, des emplois en moins !

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, que vous ne vouliez pas aggraver le déficit pour n'avoir pas, demain, à augmenter les impôts. En réalité, vous pénalisez les collectivités en portant atteinte à leurs investissements, qui représentent 75 p. 100 de dépenses civiles d'équipement du pays ; vous les obligez à accroître la pression fiscale, elles dont les dépenses sociales de fonctionnement sont exclues du remboursement de la T.V.A., elles qui subissent une régression annuelle de la dotation globale d'équipement, elles qui sont contraintes à des emprunts dont les taux sont très largement supérieurs - de 10 p. 100 - à l'inflation.

Jusqu'où poursuivrez-vous ? Verserez-vous encore, en 1992, les subventions compensatrices de l'exonération fiscale des constructions neuves, qui représentent pour 1991 environ 500 millions de francs ?

Peu à peu, loi après loi - aujourd'hui le D.D.O.E.F., hier les lois sur la ville, sur la dotation de solidarité urbaine, sur l'administration territoriale - ...

**M. René Dosière.** Ce sont de très bonnes lois !

**M. Jean Tardito.** ... vous engliez les collectivités dans une sorte de toile d'araignée où elles sont amenées à se substituer à l'Etat, à se transformer en relais fiscaux de l'Etat.

Le groupe communiste ne peut accepter un tel processus qui se retourne, nous le pensons, contre notre pays. Cela ne correspond pas aux idées progressistes que M. le ministre d'Etat vantait il y a quelques instants. Nous avons, nous, d'autres propositions à faire dans ce sens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Micau.

**M. Pierre Micau.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, que l'on soit d'accord ou non avec M. le ministre d'Etat, il est objectif de constater que, chez cet homme, il y a du sérieux : le taux de l'inflation, l'état de la monnaie sont des points positifs et non des moindres. Nous avons des analyses différentes, par exemple en ce qui concerne le déficit et la théorie du « ni-ni » ou la dette. Mais, de là à s'accorder un satisfecit à tous les coins de rue, il y a une marge ! Depuis 1981, la dette a quand même été multipliée par quatre. Il ne faudrait pas l'oublier ! L'annuité pèse lourd dans la confection du budget. Quoi qu'il en soit, je veux rester objectif.

Nous avons, à la fin de l'année dernière, constaté une certaine dérive budgétaire. Il est vrai qu'on peut se tromper, même par excès d'optimisme. A la veille de la guerre du Golfe, il était encore possible d'en sous-estimer les conséquences. Néanmoins, nous, opposition, nous avons mis en garde, monsieur le ministre. Vous n'avez pas voulu nous écouter et nous en subissons aujourd'hui les conséquences. Vous avez en effet établi votre projet de budget à partir d'évaluations très optimistes. Aujourd'hui, il faut tirer le trait et faire les soustractions : 10 milliards au mois de mars, 16 milliards maintenant. Je vous accorde que pour le P.M.U., ce n'est pas forcément la mort du petit cheval ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué au budget.** Très bien !

**M. Pierre Micau.** On a vu pire ! Mais, demain ou la semaine prochaine, on nous parlera encore de l'augmentation de la cotisation maladie.

Je fais l'impaasse sur le chômage. Nous en sommes tous fort ennuyés.

M. le ministre d'Etat et vous, monsieur le ministre délégué, vous nous aviez habitués à un peu plus de sérieux.

Je m'interroge, probablement avec vous, sur les génies - je n'ose pas dire les « mauvais génies » - qui vous ont soufflé la teneur de ce projet. Sont-ce des énarques ? Sont-ce des technocrates ? Je ne sais. Quoi qu'il en soit, c'est une accumulation d'erreurs, voire d'illogismes. Illogismes ? Ce projet est en contradiction avec les propos de Mme le Premier ministre qui, il y a moins d'un mois, nous assurait que sa politique partirait d'un principe : pas d'impôt nouveau, pas de charge nouvelle. Or, les effets de votre projet ne manqueront pas d'induire des charges supplémentaires. Ce point de vue a d'ailleurs été confirmé par la commission des finances de notre assemblée, puisqu'elle a refusé globalement le projet, ce qui vous conduira - et nous le regrettons - sans doute demain dans la soirée à invoquer le fameux article 49-3.

Après les généralités, j'en arrive aux détails.

Je me suis inscrit sur sept articles parmi les quarante et un que comporte ce projet de loi. Ce soir, permettez-moi de m'arrêter tout particulièrement sur deux d'entre eux.

Le premier est l'article 7, qui porte à 18,6 p. 100 la T.V.A. sur l'électricité.

Je constate tout d'abord que vous réinventez l'impôt sur les taxes.

**M. le président.** Votre temps de parole est écoulé, monsieur Micau.

**M. Pierre Micau.** Monsieur le président, j'essaie d'être le plus concis possible.

Ensuite, vous mettez en cause le principe constitutionnel de l'autonomie des collectivités locales.

Enfin, nous assistons à nouveau à un transfert de recettes des collectivités en direction de l'Etat, de manière à pouvoir bien encaisser vos 18,6 p. 100 de T.V.A.

Pour les usagers, lorsque les taxes locales seront inférieures à 8 p. 100 et à 4 p. 100, c'est l'Etat qui va bénéficier de la recette, mais vous allez engendrer un surcoût. Je vous renvoie à l'indice des prix. Lorsqu'elles seront supérieures à 8 p. 100 et à 4 p. 100, vous allez alors comprimer les budgets des

collectivités locales, qui sont votés, et s'ils ne sont pas votés, vous allez les mettre en situation de récession pour les années à venir car elles ne peuvent pas inventer de nouvelles recettes. Ainsi, la recette que vous envisagez ne vous arrivera pas ! C'est un argument essentiel.

**M. le président.** Concluez, monsieur Micaux !

**M. Pierre Micaux.** Nous sommes très inquiets en ce qui concerne l'horticulture et la sylviculture. Qu'il s'agisse de la fiscalité sur l'électricité, de l'horticulture et de la sylviculture, vous allez mettre en difficulté des entreprises. Vous allez vous priver de recettes. Vous allez engendrer de nouveau du chômage et vous en serez responsable.

Je conclus, monsieur le président, en vous remerciant de votre mansuétude.

Cet après-midi, M. le ministre d'Etat nous disait qu'il pouvait au moins se prévaloir d'être rigoureux et courageux. Il ne s'agit pas seulement d'être courageux. J'ai l'impression que vous êtes plutôt téméraire. Je vous demande, monsieur le ministre délégué, d'être sérieux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Je n'ai rien à dire sur l'intervention de M. Micaux. Elle était judicieuse et digne du débat.

Mais son information n'était pas complète. Il a dit que la commission s'était prononcée contre le projet de loi. Il y a eu certes des discussions intenses, comme c'est normal, mais la commission a adopté le projet de loi.

**M. Pierre Micaux.** Elle n'a pas tout adopté !

**M. le président.** La parole est à M. Edmond Hervé.

**M. Edmond Hervé.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera uniquement sur le projet de taxe départementale sur le revenu.

La réforme de la taxe d'habitation est un thème très ancien de discussion dans notre assemblée puisqu'on en débattait déjà et encore en 1979.

L'Assemblée, en 1982, demandait au gouvernement un rapport exposant la possibilité et les conditions d'une meilleure prise en compte des ressources des redevables dans l'assiette de la taxe d'habitation. Ce rapport, déposé sur le bureau du Parlement en mai 1984, ne fit pas l'objet d'interprétations unanimes.

Le 4 octobre 1989, la commission des finances de l'Assemblée nationale décidait la publication d'un rapport sur la fiscalité locale, issu d'une mission d'information dont on m'avait confié la présidence. Consécutivement aux conclusions de ce rapport, la loi de finances pour 1990 retenait le principe d'une taxe départementale sur les revenus. La loi du 30 juillet 1990, dans son article 56, reconduira ce principe tout en y apportant des modifications.

Au cours de ces deux dernières années, de nombreuses simulations sont venues éclairer le nouveau dispositif projeté. Récemment, monsieur le ministre, en mai 1991, vous remettiez à notre assemblée un rapport sur la taxe départementale sur le revenu en application de l'article 56 de la loi n° 90-669 du 30 juillet 1990.

La proposition de réforme partielle de la taxe d'habitation a donc cheminé un certain temps, tout aussi utile que contradictoire.

Au fond, de quoi s'agit-il ? Les lois qui ont été promulguées à partir de 1982 ont mis en place un processus de décentralisation qui favorise une meilleure gestion, une meilleure démocratie, une meilleure organisation de notre Etat, et qui apporte aussi une bonne réponse à l'Acte unique européen. Le Gouvernement, avec son projet de loi sur la réforme territoriale, entend enrichir ce processus. Mais pour que celui-ci s'exprime pleinement, il importe de moderniser notre système fiscal local. Cette modernisation doit s'opérer progressivement. C'est pour cela que nous avons souhaité modifier la part départementale de la taxe d'habitation. L'article 56 de la loi du 30 juillet 1990 décrit cette modification. Rappelons qu'elle concerne le quart du produit de ladite taxe et qu'elle correspond à 6 p. 100 de la fiscalité locale.

Quelle est sa philosophie ? La justice. Il s'agit d'instituer une taxe fondée sur les revenus. La justice s'appuyant sur la personnalisation, différents abattements, dégrèvements, non-recouvrements sont prévus. Cette réforme permet à chacun de payer en fonction de sa capacité contributive. Toutes les simulations qui ont été faites prouvent que cet objectif de justice fiscale est atteint. L'effet redistributif joue pleinement.

**M. René Dosière.** Tout à fait !

**M. Edmond Hervé.** J'en veux pour preuve le dernier rapport que vous venez de nous remettre, monsieur le ministre, et qui est relatif à l'application de l'article 56 de la loi précitée. Vous me permettez, mes chers collègues, d'en reprendre l'essentiel à la suite de M. Douyère.

Tout d'abord, 2,9 millions de contribuables qui paient la taxe d'habitation ne paieront pas la taxe départementale sur le revenu pour les raisons suivantes : soit leur revenu net imposable est nul - on compte 959 000 personnes dans cette situation -, soit leur base d'imposition à la taxe départementale sur le revenu est nulle en raison des abattements, soit leur cotisation est inférieure au seuil de mise en recouvrement.

Ensuite, 13 663 000 contribuables permanents payant la taxe d'habitation départementale continueront de payer la taxe départementale sur les revenus. Pour 57,5 p. 100 d'entre eux, la cotisation départementale est inférieure à 500 francs. Le pourcentage de ceux dont la cotisation départementale dépasse 1 000 francs est de 13,6 p. 100.

Enfin, permettez-moi de rappeler que, pour les deux tiers des contribuables, la cotisation globale - taxe départementale sur les revenus plus taxe d'habitation - diminue. Il s'agit des contribuables payant moins de 10 000 francs d'impôt sur le revenu.

Les nouveaux contribuables - vous le savez - sont au nombre de 870 000. Pour 81 p. 100 d'entre eux, la cotisation moyenne sera de 384 francs. Pour plus des deux tiers de ces nouveaux contribuables, l'impôt annuel sur le revenu est compris entre 400 francs et 10 000 francs et les trois quarts paieront moins de 500 francs de taxe départementale sur le revenu.

Autant d'arguments, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, qui militent en faveur de la taxe départementale sur le revenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Dosière.** Et l'Etat fera des économies !

**M. le président.** La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

**M. Augustin Bonrepaux.** Monsieur le président, monsieur le ministre, le projet que nous examinons a pour objectif d'harmoniser notre fiscalité avec la construction européenne et le grand marché européen de 1993. Même si certaines de ces décisions sont délicates à assumer, tous ceux qui, comme nous, aspirent à la réussite de l'Europe devraient s'y associer et mettre ainsi leurs actes en accord avec leurs idées.

Parallèlement, ce projet envisage des recettes fiscales supplémentaires et des économies pour pallier le ralentissement de la croissance. A cet égard, monsieur le ministre, j'attire votre attention sur les difficultés que pourraient entraîner certaines mesures législatives ou réglementaires.

D'abord, la diminution de la taxe sur l'électricité prévue à l'article 7 se traduirait incontestablement par un transfert de ressources des collectivités locales vers l'Etat. Elle priverait pratiquement de moyens certains syndicats d'électrification et les obligerait à annuler les investissements qu'ils ont prévus cette année. Cela entraînerait aussi des augmentations fiscales pour les années suivantes. Mais j'ai entendu avec satisfaction que nos préoccupations avaient été comprises du Gouvernement. Aussi j'espère que, tout en conformant notre fiscalité à la réglementation européenne, vous éviterez une mesure aussi défavorable aux collectivités locales.

**M. Jean-Pierre Pénicaud.** Nous l'espérons aussi.

**M. Augustin Bonrepaux.** J'appelle aussi votre attention sur les effets que peut avoir la suppression de la compensation de la T.V.A. aux collectivités quand elles effectuent des travaux pour des tiers non bénéficiaires du fonds. Bien que cette mesure soit d'ordre réglementaire, je crois, monsieur le ministre, qu'il faut y prêter attention et je souhaite savoir comment pourra se faire cette compensation lorsque les collectivités construisent pour le compte de l'Etat...

**M. Alain Bonnet.** Bonne question !

**M. Jean-Guy Brangør.** Pertinente !

**M. Augustin Bonrepaux.** ... des bureaux de poste, des gendarmeries alors que l'Etat n'a pas les moyens de le faire. Il faudra savoir qui va bénéficier de cette compensation de T.V.A.

La même question se pose lorsque les collectivités, principalement les communes, construisent des ateliers-relais pour les activités industrielles.

Enfin, je tiens à vous faire part des inquiétudes que suscitent les réductions de crédits de paiement sur les investissements routiers. D'une part, la réduction des investissements va entraîner une diminution de l'activité des entreprises de travaux publics et porter préjudice à l'emploi. D'autre part, ces réductions me paraissent réalisées sans discernement, sans tenir compte du fait que des régions ont été oubliées, abandonnées pendant des années et ont ainsi accumulé des retards considérables qui rendent aujourd'hui ces travaux encore plus urgents. Tout retard aujourd'hui dans ces investissements remettrait en cause l'ensemble des programmes élaborés en contractualisation avec les régions. Dans mon département, l'Ariège, cela entraînerait des difficultés de circulation pratiquement insurmontables en raison de l'augmentation constante du trafic et des retards accumulés pendant des années jusqu'en 1981.

**M. Jean-Guy Brangør.** Très bien !

**M. Jean Proriot.** Voilà un bon socialiste !

**M. Augustin Bonrepaux.** Dans ce projet de loi, monsieur le ministre, vous présentez aussi des mesures d'équité. Vous savez combien nous sommes attachés à une fiscalité locale plus équitable, comme vient de le souligner Edmond Hervé. Aussi, je voudrais, à mon tour, souligner l'intérêt, l'équité et l'urgence d'une réforme de la taxe d'habitation.

Après le vote que nous avons émis en 1989, les simulations que vous avez effectuées en 1990, le texte que nous avons corrigé et voté en 1990 et les nouvelles simulations que vous venez de nous remettre, nous sommes bien convaincus que cette réforme va dans le sens que nous souhaitons, vers l'objectif que nous nous sommes toujours fixé : faire participer chacun en fonction de ses moyens au budget du département.

**M. Pierre Esteve.** Excellent !

**M. Augustin Bonrepaux.** Certes, il y aura 870 000 contribuables nouveaux qui n'acquittent pas aujourd'hui d'impôt au département alors que leur revenu le leur permet. En revanche, trois millions de contribuables ne paieront pas la taxe départementale alors qu'ils acquittent aujourd'hui la taxe d'habitation en dépit d'un revenu très faible. (*« Voilà ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, pour plus de deux tiers des contribuables, la cotisation globale diminuera. Cela confirme bien qu'il s'agit d'une mesure d'équité qui doit diminuer la charge des contribuables les plus modestes et donc réduire les inégalités. C'est bien l'objectif que nous nous sommes fixé. C'est pourquoi, monsieur le ministre, cette disposition ne peut pas attendre. Nous vous demandons de la mettre en œuvre dès 1992. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Dosière.** Elle diminuera les charges de l'Etat !

**M. Philippe Aubergier.** Bonjour les dégâts !

**M. le président.** La parole est à Mme Suzanne Sauvaigo, dernier orateur inscrit.

**Mme Suzanne Sauvaigo.** Monsieur le ministre, dans l'impossibilité, compte tenu du temps qui m'est imparti, de vous faire part de mes observations sur l'ensemble de vos propositions, je limiterai mon propos à votre projet de relever immédiatement à 18,60 p. 100 le taux de la T.V.A. sur les produits de l'horticulture non comestibles.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous cherchez désespérément des ressources supplémentaires. Pensez-vous sérieusement que ce soit en sacrifiant, entre autres, notre horticulture que vous parviendrez à résoudre vos problèmes ?

Une étude objective de votre projet oblige à se poser trois questions.

Premièrement, quelles vont être les conséquences pour les entreprises horticoles et les fleuristes d'une brusque augmentation de plus de 13 p. 100 de la T.V.A. ? Deuxièmement, quels sont les avantages que l'Etat peut espérer sérieusement en tirer ? Troisièmement, quelle sera l'influence de cette mesure sur notre environnement et sur la qualité de notre vie ?

Dès septembre 1989, je vous avais fait part, monsieur le ministre, de l'inquiétude des horticulteurs quant à une augmentation du taux de la T.V.A. applicable aux produits horticoles à compter du 31 décembre 1992.

Par lettre du 30 décembre 1989, vous m'avez répondu : « Vos observations, auxquelles le Gouvernement est sensible, devront être prises en compte dans le cadre des réflexions et des négociations sur l'harmonisation européenne en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Mais vous comprendrez aisément qu'il ne m'est pas possible aujourd'hui de vous donner une réponse définitive. »

Cette réponse, monsieur le ministre, vous nous la donnez aujourd'hui en reconnaissant que vos efforts ont été vains. Soit dit au passage, il est regrettable qu'une fois de plus la voix de la France n'ait pas été entendue dans le concert européen.

Mais le plus grave c'est que, comme vous l'avez d'ailleurs reconnu, vous voulez anticiper l'application de ce nouveau taux uniquement pour vous procurer des ressources nouvelles au mépris des intérêts des horticulteurs français puisque les autres Etats du Marché commun qui nous concurrencent continuent d'appliquer leur taux, inférieur au nôtre, comme en Hollande par exemple où il n'est que de 6 p. 100, en Italie de 2 p. 100 à la production et en Espagne de 12 p. 100.

Pour parvenir à une production de qualité, les horticulteurs français ont fait des investissements lourds. Rien que pour les Alpes-Maritimes, l'endettement des horticulteurs s'élève à ce titre à 634 millions de francs ; ils se sont conformés aux règles de normalisation qui ne sont pas respectées ailleurs mais qui pèsent sur leurs prix de revient.

L'écart avec les produits importés va croître davantage encore du fait de l'application de cette majoration considérable du taux de la T.V.A.

Même si des clients acceptent de payer un prix plus élevé pour un produit de meilleure qualité, il y a un seuil qu'ils n'accepteront pas de dépasser.

Il faut ajouter à cela le fait que, hors le passage par des systèmes de vente organisés, les transactions entre les producteurs et les commerçants se font toutes taxes comprises et c'est donc le producteur qui devra prendre à son compte la T.V.A. à reverser. Avec le nouveau taux, le producteur subira une perte de plus de 10 p. 100.

Les producteurs ne pourront pas résister à cette aggravation de la concurrence et à une baisse des prix à la production.

Quant aux fleuristes, l'augmentation obligée de plus de 13 p. 100 des prix à la vente va provoquer obligatoirement une réduction très sensible de leur chiffre d'affaires.

Quels avantages l'Etat espère-t-il tirer de cette situation ? Certes, il percevra une T.V.A. supplémentaire, mais, en contrepartie, il y aura :

- une aggravation très sensible du chômage qui concernera, pour les exploitations horticoles, 6 000 employés difficiles à reconverter dans d'autres activités, compte tenu de la nature de leur actuelle qualification ;

- une réduction des chiffres d'affaires des fleuristes avec, sans doute, la cessation d'exploitation de certains d'entre eux et, en tout cas, la mise au chômage d'un certain nombre de leurs employés ;

- une réduction des activités induites par le commerce de la fleur, notamment des entreprises de fabrication d'emballages et d'expédition de fleurs ;

- une aggravation du déficit de la balance commerciale qui a déjà atteint, en 1990, 3 490 609 000 francs dont près de la moitié pour le seul secteur des fleurs coupées.

Tout cela coûtera fort cher et le but que vous visez ne sera donc pas atteint.

En outre, si vous persistiez dans votre projet, vous nuiriez à notre cadre de vie et à l'environnement. Les produits horticoles ne peuvent et ne doivent pas devenir un luxe. Chacun d'entre nous a besoin d'embellir son cadre de vie par des

fleurs, des plantes, des arbres. Les plus modestes devront-ils renoncer à offrir des fleurs à ceux qu'ils aiment, à fleurir les tombes des êtres chers, à s'occuper de leur jardin ?

**M. Philippe Auberger.** Excellent argument !

**Mme Suzanne Sauvaigo.** A une époque où, à juste titre, on parle d'environnement, je préférerais, monsieur le ministre, que vous nous proposiez des mesures fiscales incitant les propriétaires de terres à y planter des arbres.

Pour conclure, j'exprime le vœu que le gouvernement français persévère dans ses démarches pour tenter encore d'obtenir un taux réduit de T.V.A. pour les produits horticoles. En tout cas, je vous demande, monsieur le ministre, comme la commission des finances l'a proposé en adoptant l'amendement présenté par notre collègue Philippe Auberger, que ce taux ne soit pas appliqué avant le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

**M. Philippe Auberger.** Très bien !

**Mme Suzanne Sauvaigo.** D'ici là, il est indispensable que vous veilliez à ce que les Etats membres mettent en place les structures nécessaires à une stricte application des réglementations communautaires afin que, dans l'avenir, nos horticulteurs n'aient pas à supporter des charges d'exploitation et des charges fiscales supérieures à celles de leurs concurrents européens.

Je terminerai, monsieur le ministre, en vous proposant une solution pour compenser le manque à gagner qui résulterait d'un ajournement au 31 décembre 1992 de l'application du taux majoré de la T.V.A. aux produits horticoles : retarder tout simplement la construction de la Grande bibliothèque de France.

Le montant global de cet investissement est évalué à 5,2 milliards de francs, outre 2 milliards de francs pour les équipements et les frais de déménagement. Pour la seule année 1991, la dépense s'élève à 2,137 milliards de francs, c'est-à-dire à une somme supérieure à celle que vous comptez tirer de l'application anticipée du taux majoré de la T.V.A. aux produits horticoles.

Réduisez donc la colonne dépenses et vous pourrez diminuer de même la colonne recettes. Mais, de grâce, n'ironisez pas, comme l'a fait tout à l'heure M. le ministre d'Etat, sur les appels au secours que les horticulteurs adressent à chacun d'entre nous, car ils ne demandent pas la charité mais simplement le droit de vivre de leur travail. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - M. Alain Bonnet applaudit également.)*

**M. le président.** La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement.

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 2067 rectifié portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (rapport n° 2084 de M. Alain Richard, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée le mercredi 12 juin 1991 à zéro heure vingt.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

## ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

*(Réunion du mardi 11 juin 1991)*

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mercredi 26 juin 1991 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 11 juin 1991**, le soir, à vingt et une heures trente, et **mercredi 12 juin 1991**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (nos 2067 rectifié, 2084).

**Judi 13 juin 1991**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (nos 2068, 2088) et de la proposition de loi, de M. Jacques Toubon et plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la protection de la vie privée (nos 1672, 2088).

**Vendredi 14 juin 1991**, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et, éventuellement, l'après-midi, à quinze heures :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines (n° 2078).

Suite de la discussion du projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications (nos 2068, 2088) et de la proposition de loi, de M. Jacques Toubon et plusieurs de ses collègues, tendant à renforcer la protection de la vie privée (nos 1672, 2088).

**Lundi 17 juin 1991**, l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant réforme hospitalière.

**Mardi 18 juin 1991 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux rapports entre les agents commerciaux et leurs mandants (n° 2077).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'un accord en matière d'enseignement, de culture, de sport, de communication audiovisuelle et de presse entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso et d'un échange de lettres rectificatif (nos 2002, 2073) ;

ce texte ayant fait l'objet, le 4 juin, d'une demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée (art. 103 à 107 du règlement).

Discussions :

- du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre les Etats membres des communautés européennes relatif à la transmission des procédures répressives (n° 2057) ;

- du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre les Etats membres des communautés européennes relative à l'application du principe *ne bis in idem* (n° 2036) ;

ces textes ayant fait l'objet d'une demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée (art. 103 à 107 du règlement).

Discussion du projet de loi autorisant la ratification d'un traité entre la République française et les Länder de Bade-Wurtemberg, de l'Etat libre de Bavière, de Berlin, de la ville libre hanséatique de Brême, de la ville libre et hanséatique de Hambourg, de Hesse, de Basse-Saxe, de Rhénanie du Nord-Westphalie, de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, du Schleswig-Holstein sur la chaîne culturelle européenne (n° 2034).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, complétant l'article 26 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (nos 2033, 2087).

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (n° 2090).

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Éventuellement, suite de l'ordre du jour du matin.

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi modifiant la loi n° 83-557 du 1<sup>er</sup> juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance.

Discussion du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1989 (n° 1877).

**Mercredi 19 juin 1991**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire, suivie d'un débat.

**Jeudi 20 juin 1991**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. Pierre Joxe, ministre de la défense, et le soir, à vingt et une heures trente ; **vendredi 21 juin 1991**, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et, éventuellement, **lundi 24 juin 1991**, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant réforme des dispositions du code pénal relatives à la répression des crimes et délits contre les personnes (n° 2061).

**Mardi 25 juin 1991**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses mesures de soutien au bénévolat associatif (nos 2025, 2031).

Discussion du projet de loi modifiant le code civil et relatif à la responsabilité du fait du défaut de sécurité des produits (n° 1395).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à supprimer les sanctions contre les avocats prévues à l'article 75 de l'ordonnance n° 45-1708 du 31 juillet 1945 sur le Conseil d'Etat (n° 2094).

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications.

Discussion d'un projet de loi, déposé sur le bureau du Sénat, relatif à la lutte contre la fièvre aphteuse et portant modification du code rural et du code pénal.

**Mercredi 26 juin 1991 :**

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention sur l'affacturage international (n° 1999).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation d'une convention sur le crédit-bail international (n° 2060).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public (n° 2063).

Le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social.

#### EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

(Application des articles 103 à 107 du règlement)

- *Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sur la transmission des procédures répressives ;*
- *Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur l'application du principe ne bis in idem ;*

Lors de la réunion de la conférence des présidents du 11 juin 1991, ces projets de loi, inscrits à l'ordre du jour du mardi 18 juin 1991, ont fait l'objet de demandes d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée.

Conformément à l'article 104 du règlement, il peut être fait opposition à ces demandes jusqu'au lundi 17 juin 1991, à dix-huit heures.

#### MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR L'ÉVALUATION DES LOIS DE DÉCENTRALISATION EN MATIÈRE D'ÉDUCATION NATIONALE

##### Composition de la mission d'information

Mme Nicole Ameline, M. Philippe Auberger, Mme Roselyne Bachelot, MM. Michel Berson, Augustin Bonrepaux, Bruno Bourg-Broc, Jean-Pierre Brard, Mme Nicole Catala, MM. Didier Chouat, Léonce Deprez, Bernard Derosier, Jean-Pierre Foucher, Michel Péricard, Michel Pezet, Guy Ravier, Alfred Recours, André Rossinot, Robert Savy, Jean-Michel Testu, Jean-Pierre Worms.

#### QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

##### Textile et habillement (commerce extérieur)

**435.** - 12 juin 1991. - **M. Lucien Richard** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur** sur les suites de la négociation dite de « L'Uruguay Round » dont l'interruption en décembre dernier sur le dossier agricole a eu pour effet de retarder la conclusion d'accords dans d'autres domaines, tels que le textile, alors même que l'expiration en juillet 1991 de l'accord multifibres (AMF 4) rend indispensable la définition de nouvelles règles du commerce international en ce domaine. Lui rappelant que 365 000 emplois dépendent, en France, de ce secteur plongé dans une crise durable et affronté chaque année à une concurrence toujours plus vive de la part des pays exportateurs du Sud-Est asiatique, il s'interroge sur la manière dont la commission de Bruxelles, chargée de défendre les intérêts de la Communauté dans le cadre du G.A.T.T., envisage de s'acquitter de ce mandat. Il lui demande de lui faire part de la position du Gouvernement dans cette phase de blocage de la négociation et de lui indiquer notamment quelles sont les orientations prioritaires de ce dossier.

##### Justice (tribunaux d'instance : Bas-Rhin)

**436.** - 12 juin 1991. - **M. André Durr** appelle l'attention de **M. le garde des sceaux, ministre de la justice**, sur les difficultés de fonctionnement que rencontre le tribunal d'instance d'Illkirch-Graffenstaden. Il lui fait observer que les délais concernant les inscriptions au livre foncier sont particulièrement longs, alors qu'il s'agit là d'une fonction primordiale pour la vie économique des localités du ressort de cette juridiction. Compte tenu de l'insuffisance permanente des effectifs aggravée par les départs de personnels mutés depuis plusieurs mois et non encore remplacés, ainsi que par des congés de maladie de durée indéterminée, aucune inscription n'est effectuée au livre foncier. Il est impossible de savoir quand celles-ci pourront reprendre, compte tenu du fait que le retard accumulé ne sera pas résorbé avant des mois, sinon des années. Un phénomène identique se retrouve aussi dans l'activité du contentieux civil de cette juridiction. Aucune aide extérieure à la juridiction n'a été apportée au plan du personnel, la chancellerie faisant savoir qu'elle n'accordait plus de crédits pour les intérimaires alors que nul ne sait quand les personnels mutés seront remplacés. Il est de notoriété publique que l'effectif budgétaire de la juridiction d'Illkirch-Graffenstaden est notoirement insuffisant, compte tenu du volume d'affaires traitées par ce tribunal. Il lui demande, alors que le précédent Premier ministre a fait savoir officiellement que 1991 serait l'année de la justice, à quel moment cette juridiction aura un effectif complet et suffisant ; il lui demande également de bien vouloir lui indiquer quand sera créé un deuxième poste de juge du livre foncier, alors que cette création est sollicitée depuis 1980.

##### Voirie (autoroutes)

**437.** - 12 juin 1991. - **M. Patrick Ollier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace** sur l'inquiétude des élus, des socioprofessionnels et de la population du département des

Hautes-Alpes au sujet du tracé de l'autoroute Sisteron-Grenoble. L'ensemble de ses prédécesseurs avaient tenu compte de l'avis des élus et professionnels directement intéressés par le choix du tracé de l'autoroute dans leur département, choix proposé en fonction de la nécessité de doubler l'autoroute de la vallée du Rhône et de la nécessité, au nom de l'aménagement du territoire, de désenclaver les Hautes-Alpes et de favoriser leur développement ; ce choix prévoyait le passage par Gap et par la vallée de Champsaur. M. Michel Delebarre, dans une lettre qu'il avait adressée au préfet des Hautes-Alpes à la fin de l'année 1990, avait même précisé les considérations auxquelles devait répondre la solution qui serait définitivement retenue : 1<sup>o</sup> contribuer à alléger la pression du trafic routier et autoroutier dans la vallée du Rhône ; 2<sup>o</sup> permettre un meilleur aménagement du territoire dans le département des Hautes-Alpes et concourir au développement économique que représente en particulier l'amélioration des conditions d'accès aux 150 000 à 250 000 lits des stations de sports d'hiver ; 3<sup>o</sup> améliorer le désenclavement des zones rurales et de montagne conformément aux priorités d'aménagement du territoire arrêtées par le Gouvernement. Par ailleurs, il s'était engagé à venir sur place pour se rendre compte lui-même des problèmes posés par ce passage. Il lui demande s'il entend suivre l'avis unanime des élus et populations des Hautes-Alpes, ou s'il partage le point de vue de M. Louis Besson qui s'était récemment prononcé pour le tracé par Lus-la-Croix-Haute.

*D.O.M. - T.O.M. (Mayotte)*

438. - 12 juin 1991. - **M. Henry Jean-Baptiste** appelle l'attention de **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer** sur l'application de la loi n° 89-923 du 23 décembre 1989 d'habilitation relative à l'adaptation de la législation applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte. En effet l'article unique de cette loi permet au Gouvernement de prendre, avant le 15 septembre 1991, « les mesures législatives nécessaires à l'actualisation du droit applicable dans la collectivité territoriale de Mayotte et à l'extension dans cette collectivité de la législation métropolitaine avec les adaptations rendues nécessaires par sa situation particulière... » dans un certain nombre de domaines. Aujourd'hui, certes, le Gouvernement a adopté des ordonnances dans les matières suivantes : droit pénal, urbanisme, santé publique, droit rural, droit du travail. Mais il reste beaucoup à faire : des ordonnances prévues par la loi d'habilitation sont attendues en droit budgétaire, fiscal et douanier, des assurances, du domaine public, de la circulation routière, de la famille et de l'aide sociale, de la pollution et de l'environnement. Devant l'ampleur de la tâche à venir, il lui demande donc d'intervenir auprès du Gouvernement pour que ce programme d'habilitation soit respecté et de lui préciser quand et comment il compte obtenir du Gouvernement l'engagement de respecter les conditions de la loi d'habilitation.

*Logement (prêts)*

439. - 12 juin 1991. - **M. Alain Bocquet** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat au logement** sur les problèmes rencontrés par de nombreux accédants à la propriété ayant négocié un contrat d'accession avec des sociétés H.L.M. telles la G.M.F. et sa filiale CARPI, elle-même représentée au travers de nombreuses sociétés écrans telles le crédit immobilier, artois logement, le nouveau logis, les résidences villages, etc. Le système de financement proposé par ces sociétés aboutit au bout de quelques années à une augmentation très importante des mensualités de remboursement, à un niveau tel qu'elles sont parfois supérieures au revenu des familles concernées ; ces sommes n'ayant d'ailleurs pu être rien à voir avec celles annoncées par le promoteur avant la vente par le biais d'une publicité mensongère. Il a été précisé récemment qu'à la suite

de nombreux cas qui avaient été signalés, il a été demandé à la société CARPI de poursuivre et d'intensifier les mesures susceptibles d'aider à résoudre les problèmes rencontrés par l'ensemble des accédants concernés. Or, force est de constater que les mesures mises en œuvre (lorsqu'elles l'ont été !), ne règlent en rien les problèmes sur le fond. Elles ne permettent qu'un aménagement des conséquences de ce système de financement pervers. Elles ne font que déplacer les difficultés, quand elles ne les aggravent pas. En conséquence, il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre pour permettre à ces accédants de mener à terme l'acquisition de leur logement dans des conditions raisonnables et abordables pour chacun d'entre eux.

*Animaux (pigeons : Paris)*

440. - 12 juin 1991. - **M. Gilbert Gantier** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les problèmes posés par la prolifération des pigeons dans notre capitale. De plus en plus de Parisiens se plaignent en effet non seulement des dégradations que ces volatiles causent aux immeubles et aux différents monuments publics mais également des menaces qu'ils font peser sur la santé des personnes auxquelles ils peuvent transmettre l'ornithose et des salmonelles. Le problème a pris récemment une nouvelle ampleur. Depuis que la capture est interdite et que les graines contraceptives n'ont pas reçu l'autorisation de mise sur le marché, ces volatiles pullulent sans que les autorités locales aient les moyens d'enrayer ce fléau. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour faire face à ce problème.

*Police (fonctionnement : Seine-et-Marne)*

441. - 12 juin 1991. - **M. Jean-Paul Planchou** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur la situation des effectifs policiers en Seine-et-Marne, notamment sur les moyens en matière de sécurité dont dispose la frange urbaine du Nord-Ouest de ce département qui connaît une vive évolution démographique. Il se félicite des efforts qui ont déjà été entrepris, en particulier la création de deux sections départementales d'intervention, le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cependant, par comparaison, les autres départements de la grande couronne disposent de trois sections de ce type depuis plusieurs années. Par ailleurs, en terme d'effectifs, si l'on se réfère à ceux dont bénéficient généralement les départements de la petite couronne parisienne, on constate des différences très sensibles : la circonscription de Chennevières (94), par exemple, peuplée de 82 000 habitants, se voit attribuer 130 policiers en tenue, celle de Champigny (76 000 habitants) 112 policiers, et celle de Boissy-Saint-Léger (70 000 habitants) 111 policiers, alors que celle de Chelles (70 000 habitants) en Seine-et-Marne n'a qu'un effectif de 73 policiers ! Pourtant les problèmes de sécurité dans ce secteur sont d'une intensité égale à ceux que connaît la petite couronne. Si des dotations en personnel ont été attribuées aux circonscriptions policières du Nord-Ouest du département dont il est l'élu, des problèmes aigus subsistent, notamment à Villeparisis où de nombreux départs ont été récemment enregistrés. Car il y a des difficultés à pourvoir les postes ouverts dans les commissariats des villes de la grande couronne parisienne, compte tenu en particulier des différences de traitement et des évolutions de carrières qui existent par rapport aux fonctionnaires du secrétariat général pour l'administration de la police (S.G.A.P.) de Paris. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il envisage de mettre en œuvre afin que, dans les meilleurs délais, la spécificité de la frange urbaine de la grande couronne, et plus particulièrement celle de la Seine-et-Marne en fort développement, soit bien prise en compte, et que le déficit permanent et patent en matière d'effectifs ainsi que les différences de traitements y soient progressivement résorbés.

## ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et-réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	28	
93	Table questions.....	52	95	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-59-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	1 an.....	670	1 536	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**www.luratech.com**

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)